ISSN 0245-9507

N° 275 - 10 F
NOVEMBRE 1986

le peuple breton

Aujourd'hui, être libre c'est être informé

EUROPE :

Les marins bretons, antillais, marseillais et autres qui ont enrichi les armateurs français sont aujourd'hui jetés au rebut. (Photo de 1948).

MARINS A LA CASSE

DOUARNENEZ-LORIENT : 2 festivals à la loupe

1936 et les ouvriers agricoles bretons

POBL VREIZH

EDITORIAL

Le Peuple Breton et vous

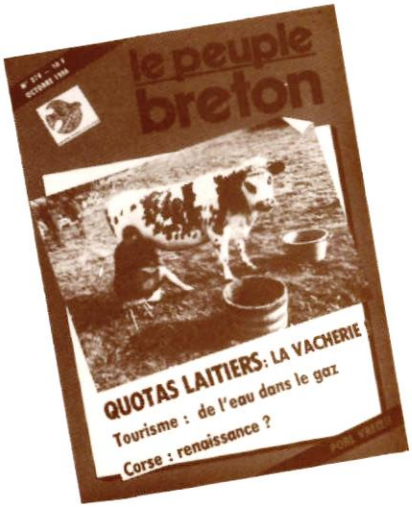

En marge du congrès de Mûr de l'UDB, dont nous parlerons en détail en décembre, la sortie de ce 275e numéro du « PB » paraîtra banale à certains. Pour ceux qui « font » le journal et qui le diffusent, c'est une 275e aventure, un travail prenant et important, un acte de défense de l'identité bretonne menacée d'assimilation, un non ferme à l'exploitation de notre peuple et à l'émigration forcée.

Des bénévoles au travail

En 1981, pour tenter de gagner des lecteurs, donc de faire entendre notre voix plus loin et plus fort, le PB, déjà doté des locaux fonctionnels et du secrétariat de l'UDB ainsi que d'un publicitaire professionnel, engageait un journaliste professionnel comme rédacteur en chef. L'appel à des concours professionnels en matière de photographie de dessins contribuait à faire du PB le plus performant des mensuels politiques bretons. Incapables cependant d'enrayer les conséquences du désenchantement et de la dépolitisation, nous perdions des lecteurs, des abonnés. La fête annuelle du « Peuple Breton » permettait d'équilibrer les comptes. Las ! En 1983, la fête fut déficitaire, malgré l'affluence, et notre trésorerie connut une alerte grave, d'où une première non-parution du journal et un appel à l'aide financière de nos lecteurs. Une « ardoise » colossale amena l'UDB d'abord à abandonner le réseau de distribution centralisé des NMPP pour ajuster le tirage à la diffusion, ce qui nous obligeait à mettre sur pied une diffusion en kiosques par militants (1).

Le déficit se creusant encore, il fallut se priver des concours des professionnels tout en respectant leurs droits, des locaux aménagés, tout en publiant le journal mensuellement, avec une régularité parfaite, tout en continuant à être le fer de lance de la revendication bretonne progressiste, tout en fournissant aux lecteurs analyses, enquêtes et informations originales, comme par le passé (2). Cela ne s'est pas fait sans efforts : Jakez Gicquel, 1er responsable des PPB, s'occupant de la gestion et de l'équipe rédactionnelle, Monique Feuvrier, des finances ; Yveline Le Montréer, des envois groupés ; Jocelyne Fichou, de la formation, sans citer, dans chaque fédération de l'UDB, les responsables-presse fédéraux, animateurs des ventes et fournisseurs d'articles et d'informations. Les articles proviennent de militants de toute la Bretagne et de l'émigration.

Chaque numéro voit la collaboration rédactionnelle d'une vingtaine de personnes. Grâce au travail de tous et au soutien financier de nos abonnés, et à l'issue d'une cure prolongée d'amaigrissement (généralement 20 pages au lieu de 28), le journal a cessé de perdre de l'argent courant 1986. La plus grosse dette, celle de notre imprimeur brestois, a pu être payée, après 2 ans d'efforts et avec l'aide de l'UDB tout entière. Le journal a gagné des abonnés mais il en a aussi perdu, ce qui fait que l'avenir n'est pas totalement assuré. Que tous ceux qui nous ont fait confiance soient remerciés. Leur rôle a été décisif mais nous avons encore besoin d'eux pour faire connaître le journal, pour le diffuser (voir p. 3).

Opération solidarité

Nous avons la lettre d'un lecteur acculé au non- réabonnement par le chômage. C'est malheureusement loin d'être un cas isolé et nous pouvons même dire qu'en 22 ans de rédaction, le courrier reçu au PB n'a jamais comporté autant de cas de ce genre. Concrètement, nous proposons à nos abonnés un tarif spécial solidarité à 200 F l'an. Quiconque paiera ce tarif financera le maintien de l'abonnement à un chômeur en fin de droits. N'est-ce pas là la solidarité bretonne qui permettra aux chômeurs de continuer à lire le PB, tout en luttant pour des temps meilleurs ?

Cap maintenu

Ces efforts menés et ces changements dans la réalisation du PB doivent être connus. L'impression en rotative, moins coûteuse, donne une qualité de reproduction des photographies moindre que le tirage à plat d'autrefois. Elle coûte moins cher, assure une sortie plus rapide et ceci compense un peu cela. Au niveau rédaction, Robert Pédron s'est joint au groupe, en même temps qu'il assume depuis mai 86, la responsabilité des PPB, association éditrice. Des « tribunes libres » ont été publiées et le seront encore plus. Les propositions de chacun pour mieux affûter les outils du combat breton progressiste seront publiées. Chacun peut aussi améliorer le PB en lui livrant articles et informations inédites.

Sans tomber dans l'euphorie factice du slogan « la Bretagne qui gagne » – nous savons parfaitement, et nos lecteurs aussi, que beaucoup de choses vont mal dans notre pays – essayons d'aborder ensemble les problèmes de façon constructive, de contribuer à ce qu'il y ait des actions collectives efficaces, comme il y en a encore eu récemment (Capés, signalisation bilingue, nucléaire). Emploi, culture, droits et libertés, les terrains d'action ne manquent pas. Avec vous, avec d'autres, le PB peut y participer mieux. C'est notre affaire à tous !

Et Pobl Vreizh ?

Etoffer le journal en repassant à 28 pages (comme en été). Cela permettrait des enquêtes plus nombreuses, un journal plus aéré, et une partie en breton plus substantielle. Dans l'incapacité financière d'assurer la parution de « Pobl Vreizh », nous avons, symboliquement mais de façon significative, assuré depuis 2 ans, la parution d'une partie en breton (2 à 4 pages mensuelles). Le Peuple Breton-Pobl Vreizh ne demande qu'à devenir un journal vraiment bilingue.

Vous pouvez soutenir ces projets en nous aidant à trouver (ou à retrouver) des lecteurs. Si vous souhaitez recevoir des formulaires promotionnels, écrivez-nous. C'est gratuit.

J.J. MONNIER

(1) Système bien imparfait. D'où l'importance des abonnements.

(2) Les éditos signés UDB sont choisis par le bureau politique de l'UDB.

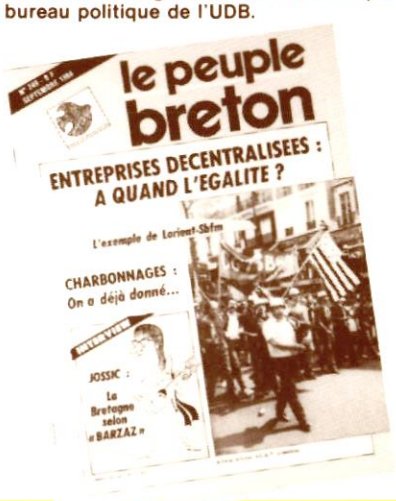

SOUSCRIPTION

Un peu court !

Merci aux souscripteurs. Mais ce mois, ils sont trop peu nombreux. Pour cause de chômage prolongé, des lecteurs ne peuvent se réabonner. Avec une aide accrue de nos lecteurs, nous pourrions, comme nous le souhaitons, leur permettre de recevoir gratuitement « Le Peuple Breton » jusqu'à des temps meilleurs. Avec un réseau de distribution encore très déficient, ce sont nos abonnés qui peuvent, par leur fidélité et leurs dons, soutenir le journal, nous permettre de faire plus de promotion pour gagner de nouveaux lecteurs.

Pour que nous puissions paraître régulièrement avec 28 pages – donc fournir un journal à la fois plus riche et plus aéré – il faut 3.000 F de plus chaque mois. Il n'y a donc pas moins de raisons qu'hier d'être généreux avec votre journal !

A. Joncquemat, St-Malo (20 F) ; M. Guyon, Clohars (50) ; C. Jussiaume, 33 Bordeaux (20) ; J. Broband, Guingamp (20) ; A. Pereira, Brest (50)) ; G. Gwevel, Guichen (100) ; A.L. Garcia, Vincennes, M.C. Leux « pour un P.B. plus épais » (10) ; M. Iliou, 49 Avrillé (50) ; M. Morvan, Rennes (100) ; G. Le Borgne, Guer (10) ; P.H. Prunet, Nevez (100) ; F. Tardif, St-Nazaire (20) ; E. Cosson, 92 Ville d'Avray (40) ; J. Le Lann, Roscoff (30) ; P. Le Joncour, Douarnenez (50) ; R. Leplat, « pour le P.B. » (50) ; P. Villo, Daoulas (100) ; C. Persec, Douarnenez (20) ; H. Chemereau, St-Nazaire (30) ; L. Ruven, 94 Ivry (100) ; X. Morvan, St-Cast (30) ; L. Guihard, Nantes (50) ; P. Keriait (50) ; H. Latimier, 21 Dijon (50) ; D. Scoublin, 73 Sotteville (100) ; E. Rio, Pornichet (50) ; A. Piolet, 95 Ezanville (30) ; C. Henry, Belle-Isle-en-Terre (50) ; C. Pierre Poullaouen (20)) ; G. Nicolas, Dinan (20) ; Mme Le Corre, Grandchamp (80) ; J. Gicquel, Lannion (50) ; J.Y. Allain, Lannion (50) ; N.N. Le Hénaff, 60 Nogent (35) ; J.P. Hascoet, 92 Boulogne (100) ; M. Bedart, 95 Arnouville (50) ; Y. Gillet, Persquen (100) ; C. Le Guellec, Milizac (20) ; D. Derrien, Maël-Carhaix (50) ; G. Jaouen, Lesneven (80). Total : 2.005 F. Total général : 22.560 F.

EN GUISE DE SOMMAIRE...

Dans la rubrique « l'Evénement », le P.B. entame (p. 4 et 5) un bilan des deux grandes manifestations culturelles internationales de Bretagne, les festivals de Lorient et de Douarnenez. Puis Roger Courland présente une étude d'actualité sur l'évolution de la marine dans la CEE et les conséquences sociales pour les marins bretons (p. 7-8, économie), divers aspects du problème breton (p. 9) précédent, en rubrique Société, deux analyses intéressantes sur la perte de langue et ses effets psychologiques (p. 10). Ce qui contraste avec ce que nous avons vu au Pays de Galles (International, p. 11). Pobl Vreizh évoque (p. 12-13), entre autres, les dangers des manipulations génétiques tandis qu'en Histoire sociale (p. 14-15) sont évoqués les oubliés du Front populaire. Culture, services et Nono achèvent la livraison (p. 16-19).

Je m'abonne le peuple breton

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

- Souscrit un abonnement ☐ un réabonnement ☐
  - ordinaire : 100 F (1)
  - de soutien à partir de 120 F (1)
  - étranger : 135 F (1)
  - étranger par avion : 160 F (1)

à partir du N° ..... inclus.

- Ci-joint le règlement par :
  - chèque postal (1)
  - chèque bancaire (1)
  - mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ VOS AMIS... *pour un an ou pour 3 mois (gratuit)*

NOM	**NOM** .....
Prénom	**Prénom** .....
Adresse	**Adresse** .....
a fait l'abonnement	**est à abonner au P.B.**
à 100 F (chèque joint)	**recevra le P.B. pendant 3 mois (gratuit)**

TRAVAIL DES ELUS (suite) :

Perig Gregam à Plérin

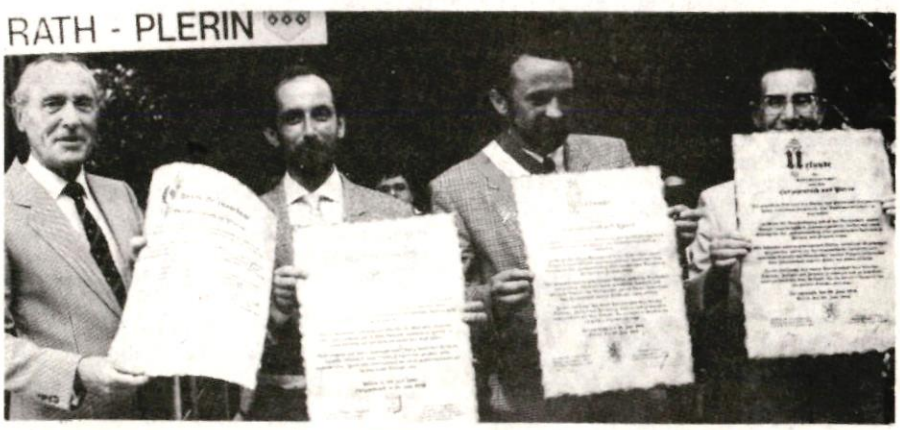

(P. Gregam, 2e en partant de la gauche) →

En avant pour le jumelage Plérin-Herzogenrath (R.F.A.). Depuis près de 11 ans, le C.E.S. de Plérin a des relations amicales et des échanges linguistiques réguliers avec un collège d'Herzogenrath (40.000 hts, près d'Aix-la-Chapelle), au contact de la Belgique, des Pays-Bas et de la R.F.A. En novembre 85, une première délégation conduite par le bourgmestre local a eu lieu, le rôle des élus étant selon P. Gregam, *« de prendre le relais pour permettre d'aller plus loin, « c'est-à-dire de permettre » à tous les Plérinais d'aller rencontrer, d'accueillir des habitants de la ville amie. Les associations ont une place très importante dans la réussite d'un jumelage, elles sont les canaux qui au travers, par exemple, d'un match de football... vont créer des relations et permettre de tisser des liens entre des groupes, des individus ».* **En juin dernier, une délégation d'élus de Plérin et de membres du comité de jumelage s'est rendue en RFA, les cyclotouristes faisant le voyage à bicyclette.**

Le jumelage, *« c'est avant tout l'affaire des populations concernées »,* **précise Perig G.** *« C'est l'occasion d'échanger, de se confronter à d'autres modes de vie, à des cultures différentes et donc la démonstration que la différence n'est pas un handicap, mais bien au contraire une richesse. C'est un moyen privilégié pour s'ouvrir sur le monde extérieur, d'abolir les frontières pour construire l'Europe des régions, des peuples. C'est aussi un engagement moral par lequel deux populations décident de tout mettre en œuvre pour le maintien de la paix »,* **conclut l'adjoint UDB aux affaires culturelles de Plérin dans le bulletin municipal « Plérin Information ».**

FESTIVAL INTERCELTIQUE DE LORIENT

Le tiers-état a-t-il des lettres

Une masse et la foule

Une masse de propositions. De plus en plus, ce qui frappe, c'est le nombre et la variété de spectacles et d'animations mis en place par le comité des fêtes de Lorient. Au point que certains choix deviennent rudes : une même soirée, plusieurs possibilités se présentent qu'on ne retrouvera pas nécessairement. Contrairement à d'autres festivals, Lorient propose une seule fois la quasi totalité de ses spectacles.

Pour les dix jours, le programme officiel annonçait 159 propositions, en plus de 5 expositions permanentes et d'autres activités dont des ateliers (initiation à la danse entre autres) et l'université populaire bretonne d'été, dont la qualité mérite d'être soulignée. Vingt dieux (au moins), elle bosse l'équipe du festival !

A cette masse de propositions, les spectateurs répondent aussi en masse. Malgré la crise. D'autres formes de spectacles qui rassemblaient la foule il y a quelques années se sont écroulées. le « Fil » tient bon. En 86, la fréquentation a été aussi importante qu'en 85.

La qualité, là-dedans ?

C'est selon, évidemment. Personne ne prétend le contraire. On peut dire que la « grande parade » du dimanche « central » ressemble un peu beaucoup aux fêtes de Cornouaille en 1955. Mais pour ce type de présentation, faut-il s'en plaindre ? On aime ou on n'aime pas. Certains en redemandent. La diversité et la qualité des costumes (bretons entre autres) donnent à ce « défilé » un intérêt réel. C'est la partie musée de l'opération. Faut-il raser les musées ?

Par ailleurs, comment nier les progrès énormes depuis 71 (1re année du festival) de l'ensemble des musiciens traditionnels ? Les bagadou nous servaient encore à l'époque des tranches de « marche de Cadoudal » à longueur de journée... Le festival n'a pas à lui seul le mérite de ces progrès. Il y contribue cependant par le concours des bagadou, revalorisé par la présence du public important du festival.

Comment nier la qualité de certains groupes purement ou partiellement traditionnel (écossais, irlandais, galiciens, bretons...).

Comment rejeter en bloc des créations musicales qui font collaborer avec les musiciens traditionnels, des gens qui se bouchaient les oreilles à l'approche d'un kilt, il y a quelques années encore ? N'est-ce pas positif de faire tomber ainsi certaines frontières culturelles trop installées dans l'esprit de certains ?

Sans parler de tout ce qu'on peut trouver sur le plan de la peinture, de la sculpture, du théâtre, de la littérature (expositions...). Oui, le festival contribue à une dynamique culturelle réelle. A la fois parce qu'il s'adresse à tous les publics et parce qu'il fait des efforts dans le sens de la qualité.

Des comparaisons ?

Chiche ! Si on se payait le luxe de comparer avec Avignon ? Est-ce vraiment complètement « fada », comme on dit chez eux ? Là-bas aussi, on trouve une masse de spectacles (musique, théâtre, danse). Une grande variété, surtout pour le théâtre. Une grande qualité – souvent, pas toujours, je peux témoigner – mais j'y vois deux limites.

D'abord, dans une bonne mesure, il s'agit d'un déplacement de l'armada parisienne vers le soleil. Donc un simple transport de troupes (sic) qui n'induit pas, comme ils disent, automatiquement une création à tous les niveaux. Bravo pour le TGV et le Châteauneuf-du-Pape, mais l'acte pur là-dedans, chères élites installées ?

Deuxième limite : pour une bonne partie du public, c'est du gavage d'oies culturelles distinguées. Les festivaliers d'Avignon se recrutent (d'après ce que j'ai pu constater deux années consécutives) en majorité dans la petite frange de la population qui – on peut essayer d'en analyser les raisons par ailleurs – consomme la culture consacrée. On supprimerait le festival d'Avignon, cela changerait quoi fondamentalement ? Une occasion de se faire connaître pour certaines troupes de théâtre, c'est vrai, et non négligeable, comme on dit. Mais le même public trouverait l'équivalent sous d'autres formes, ailleurs, à longueur d'année – y compris à la télé en partie !

Oui, je sais, cela mériterait une discussion plus précise. Mais j'ai l'impression que derrière certaines réserves par rapport au festival de Lorient apparaissent certains choix contestables sur le fond.

Lorient « la pèpère et fleurie » ?

Le festival de Lorient, c'est de la culture « en vrac », sans prétention définitive, sous clivages bloqués. A portée de tous. De la convivialité sympa (du « village celte » ou des « soirées cotriade » du port de pêche) à la qualité de certaines soirées, chacun peut y trouver son **bouêd** . Et qui se plaindrait de voir des gens chanter ensemble, jouer ensemble de la musique (et pas seulement des « superstars » ? La place de la pratique n'est-elle pas aussi importante que celle de la consommation ?

L'aspect fête collective et participation massive, caractéristique du Fil passe malheureusement très mal dans les reportages télé (quand ils existent). Cela compte pourtant beaucoup aux yeux des festivaliers.

Des lettres de tiers-état

On parle souvent de « lettres de noblesse ». A la veille de 89, voilà une étiquette bien contestable ! Après tout, la noblesse, c'est où, c'est quoi ? Moi, j'aime autant les « lettres de tiers-état » qui consacreraient à la fois une volonté de fonder le festival sur les cultures populaires celtiques et le mérite d'avoir créé une dynamique. On reproche au festival de ne pas faire assez de place à la création. D'abord, le festival lui-même par sa conception, par son importance, par ce qu'il vit par des cultures peu valorisées est une création !

Ensuite, il a réalisé quelques créations musicales intéressantes. J'en ai déjà parlé.

Enfin, s'il est vrai qu'on peut souhaiter une plus grande polarisation des efforts en ce sens, on ne fera pas peser tout le problème de la création artistique en Bretagne sur le seul festival de Lorient ! Les responsabilitée sont plus diffuses : les « politiques », les « culturels » de toute la Bretagne doivent avoir cette préoccupation... Et quand on voit la fuite généralisée devant les responsabilités par rapport au Conservatoire de Lorient, il est clair qu'il reste des zones d'ombres !

En tenant compte de cet « environnement », sans conformisme systématique, sans inconditionnalité (on me l'a déjà reproché), je soutiens franchement le Festival interceltique de Lorient, et lui souhaite longue vie !

Joël GUEGAN

Cinéma breton

Il fut un temps où la journée bretonne était un des points forts du Festival du cinéma des minorités nationales. Ce temps paraît bien loin. Ce n'est pas la production qui nous était présentée en ce vendredi 29 août qui comblera mon attente du développement d'un véritable cinéma breton. J'ai même l'impression qu'il y a un recul par rapport aux années précédentes ou en tout cas un essoufflement.

Tout d'abord la chair était bien maigre pour ceux qui voulaient manger de la pellicule. Au total deux séances de courts-métrages, intitulées « Breizh I » et « Breizh II », (je ne parle pas ici des films consacrés à l'Ile de Sein), répétées dans la soirée du vendredi. Evidemment ce n'est pas l'épaisseur des livres, ni la longueur des films qui font leur intérêt et leur qualité, mais à peine un peu plus de trois heures de films au total, c'est un peu mince (et encore en comptant deux courts-métrages hors compétition, l'un de 9 mn, l'autre de 21) : au total douze courts-métrages de 2 à près de 28 mn.

Depuis longtemps l'on attend un long-métrage breton, depuis « Plogoff, des pierres contre des fusils » de Félix Le Garrec qui a eu le succès que l'on sait, et « Le Missionnaire » de Jean Kergrist qui n'a pas été une réussite. Beaucoup auraient aimé voir « La presqu'île » tourné en Bretagne d'après une œuvre de Julien Gracq, mais pour des raisons de distribution, l'ARC ne l'a pas présenté à Douarnenez.

Non seulement la chair était maigre, mais en plus elle n'avait pas un goût exquis, tout en sachant très bien que les goûts et les couleurs, n'est-ce pas, ça ne se discute pas.

DOUARNENEZ AN IX :

Il s'est passé quelque chose d'important !

La neuvième édition du Festival du cinéma des Minorités nationales de Douarnenez n'est plus qu'un souvenir et déjà commence la préparation de la dixième édition.

Mais avant que le thème de ce dixième festival ne soit décidé, l'on peut dire que le cru de cette année a été bon.

Catalogne d'hier

Par le choix des films tout d'abord, puisqu'il s'agit d'un festival de cinéma. Il y avait au total une vingtaine de films catalans, avec une sélection où chacun pouvait retrouver son compte. Cela allait du milieu de l'époque franquiste avec « Parsifal » (1951), de Daniel Mangrane, interprétation bien catholique, paraissant aujourd'hui quelque peu désuète, d'un thème wagnérien situé dans le cadre de Montserrat, jusqu'aux productions les plus récentes avec notamment « La Radio Folla » (1986) de Francesc Bellmunt, sur ce qui se produit à Barcelone par une chaude nuit d'été quand l'animateur d'une station de radio décide de donner libre cours à son imagination et à sa fantaisie. Il s'agissait pour la plupart de films de fiction, sauf « El mon de Pau Casals » (Le monde de Pau Casals) de 1973, de Joan Baptista Bellsolell, film de montage très intéressant, où les interviews du grand violoncelliste alternent avec des documents d'actualité sur l'histoire de la Catalogne. C'était là un des films les plus intéressants du festival et si un jour vous voulez projeter des films sur la Catalogne, n'hésitez pas à le faire venir !

Il y avait aussi plusieurs films se situant à un moment donné de l'histoire de la Catalogne moderne, telles les grandes fresques d'Antoni Ribas que sont « Victoria ! La gran aventura d'un poble ». (Victoire ! La grande aventure d'un peuple) de 1982, sur une tentative de soulèvement révolutionnaire de militaires et de syndicalistes à Barcelone en 1917 et « La ciutat cremada » (La ville brûlée) de 1976, film qui porte sur l'histoire de la Catalogne, de 1899 à 1909, et qui se termine sur la répression de l'insurrection de Barcelone (« semaine tragique »). Là aussi, il s'agit d'un film à voir et à montrer.

Citons aussi « Companys, proces a Catalunya » (Companys, procès à la Catalogne), film de 1979, de Joseph Maria Forn, qui aurait mérité d'être vu par davantage de personnes et qui retrace la fin tragique du second président de la Generalitat, réfugié en France après la victoire des franquistes, livré à Franco par Vichy et par les nazis, fusillé après un procès unique à Barcelone. Il y avait aussi deux films marquants sur la période de la guerre civile : « Las largas vacaciones del 36 » (Les longues vacances de 1936), film réalisé en 1975 par Jaime Camino sur la vie de deux familles barcelonaises qui, surprises par le déclenchement de la guerre civile, ne rentrent pas à Barcelone, mais qui ont par rapport à la guerre, des attitudes différentes, et « La Plaça del Diamant » (1981), adaptation par Francesc Betriu, d'un des « best-sellers » de la littérature catalane, écrit par Mercé Rodoreda, qui raconte avec beaucoup de sensibilité la vie d'une famille d'un quartier populaire de Barcelone, de 1928 à 1939.

Luis Iriondo com a Lluis Companys i Jover

D'autres films, moins marquants peut-être, mais non dénués d'intérêt sont ancrés dans la vie traditionnelle des campagnes catalanes ou dans une histoire moins récente et moins brûlante. Citons tout d'abord le beau film de Jaime Chavarri, « Bearn o la sala de las munecas » (Béarn ou la salle des poupées, 1983), film plein de nostalgie et de mélancolie, tiré du livre très connu de Llorenç Villalonga, qui raconte la fin d'une grande famille aristocratique de Majorque au XIX[e] siècle et que l'on a fort justement rapprochédu « Guépard » de Lampedusa. Il y avait aussi « El Judas » (Judas, 1952) de Ignacio F. Farres, mettant en scène des villageois jouant tous les ans la Passion du Christ, « Hector » (1983) de Carlos Perez Ferre, film d'épouvante sur un fils parricide peu à peu poussé au suicide et aussi « Jose-Maria » (1963), de Josep-Maria Forn, histoire de bandits d'honneur au XVIII[e] siècle. Josep-Maria Forn, dont trois films étaient présentés au festival, était présent à Douarnenez en tant que responsable du cinéma au Département de la culture de la Generalitat, après avoir succédé à Miquel Porter, interviewé dans le « PB » d'octobre.

(à suivre)

La grande attente

Je n'ai pas du tout aimé « Marteze » (Peut-être) de Robert Kernez. Chaque artiste a ses idées ou ses fantasmes mais le formalisme ou l'esthétisme à l'état pur, très peu pour moi. Ne manie pas les symboles et ne réalise pas « Sayat Nova » qui veut.

Bien du formalisme aussi dans « Fait d'hiver » d'Adrianos Georgantas, aux images un peu tristes, un peu trop vues, même si l'histoire n'est pas banale. Pas plus agréable à supporter, « Gris horizon » de Jean-Alain Kerdraon : le décor brestois aurait pu permettre de faire mieux, pour autre chose qu'une histoire de couple qui se sépare (une de plus, y compris dans le cinéma breton de ces dernières années). Un peu moins formels et assez bien tournés « Bon départ » de Josie Letoqueux et « Séparation » de Yannick Letoqueux, deux films qui sont tournés dans des gares et qui ont un air de famille, fondé sur l'insolite. Ça peut-être intéressant l'insolite, à condition de le manier avec plus de profondeur et de consistance.

Mais quel est le sens de ces films ? Où leurs auteurs veulent-ils en venir ? De quoi se réclament-ils ? Peut-être ces questions sont-elles absurdes et déplacées, mais j'ai l'impression de me trouver devant des œuvres sans âme qui peuvent être bien faites techniquement mais dont je ne vois pas ce qu'elles peuvent dire.

Peut-être la volonté de « cultiver l'authentique » (si vous savez, vous, ce que c'est) animait-elle « Les maîtres des coupes », de Jean-Pierre Le Bihan, Pascal Glais, Colette Arcaix, film sur les concours de palets. Mais on reste sur sa faim devant un film purement descriptif, abusant des voix « off » (un autre tic présent dans d'autres films) et de la bande sonore.

Un des films les mieux faits était encore cette année une œuvre d'Olivier Bourbeillon, « Marée basse », avec Laszlo Szabo, acteur que nous commençons à connaître. L'histoire contée est intéressante, mais le film manque quelque peu de souffle et reste en deçà de « La fiancée ».

Cette année encore s'est confirmé le talent de Christian Lejalé dont les trois films présentés cette année (« Manège » sur le dessinateur François Boucq, « Le Michel-Ange de la bande dessinée », « Mémoire des écumes » sur les dessins de Philippe Caza et « Le rêveur d'étoile » sur le dessinateur Jean-Gir-Mœbius, dernier film de la série « L'image par la bande ») tiennent largement la route et peuvent être présentés sans rougir dans les medias et hors de Bretagne. La représentation des personnages tirés des bandes dessinées prend une dimension fantastique de plus en plus affirmée. A quand un film fantastique inspiré d'un thème breton et réalisé par Lejalé ?

« Chim et Chinaow Vagabonds », de Jean-Luc Chevé, a également été remarqué et a animé un certain nombre de conversations. C'est l'histoire de deux vagabonds dont l'un revient à Mûr-de-Bretagne après 45 ans d'absence. Le film n'était pas inintéressant, loin de là. Mais il y avait sans doute matière à pousser le sujet beaucoup plus loin, à partir de ce paysage du lac de Guerlédan pour une fois vidé en laissant apparaître les maisons englouties et à partir de l'histoire de ces gens qui travaillaient comme des bêtes ou comme des forçats et dont l'un avait été condamné au bagne.

J'ai gardé pour la fin le meilleur cru ou ce qui a été considéré comme tel par le jury. Comme vous le savez peut-être il s'agit de « Sklerijenn » de Thierry Compain film montré récemment à la télévision. Ce film qui se situe à L'Ile-Grande décrit honnêtement une histoire d'intersigne en évitant d'appuyer lourdement et en suggérant plustôt. Il est une bonne description de la vie quotidienne des habitants d'un village de (Basse-) Bretagne et notamment de la place du breton, coexistant avec le français. Aucun discours outrancier ou résolument militant, mais une bonne description de la situation linguistique actuelle. Il s'agit là d'un film honnête, bien fait, mais j'attends encore (peut-être suis-je trop exigeant) un film plus marquant, plus fort qui impose véritablement l'existence d'un cinéma breton, à la fois sachant manier parfaitement l'outil cinématographique tout en exprimant la culture et les préoccupations des Bretons.

Quand je vois ce qui est présenté par les cinéastes gallois, j'enrage en voyant qu'un pays qui n'est pas plus peuplé, ni plus riche que la Bretagne réussit – (et tant mieux pour lui, je n'en suis pas jaloux) – à produire des œuvres de qualité, comme « Joni Jones » ou « Coming up roses » pour ne citer que quelques exemples. Que font donc FR3, l'ARC, nos élus régionaux ou départementaux ? A quand une véritable politique de l'audiovisuel en Bretagne et de l'audiovisuel breton ? Souhaitons que la volonté des cinéastes bretons indépendants de se grouper puisse bientôt porter des fruits.

Yves JARDIN

CHICHE

Bécassine revient... à Francfort

La Foire internationale du livre de Francfort est un événement européen. La maison d'édition parisienne et nancéienne Gautier-Langereau n'avait rien trouvé de mieux que d'étaler tous ses albums de Bécassine, avec, en plus cette année, une Bécassine de 2 m de haut. On peut protester auprès du PDG Bernard Moreau qui est, jusqu'ici, resté sourd aux protestations bretonnes. Personnage de dérision, Bécassine symbolise la Bretagne dominée et exploitée, ce que Chantal Goya n'avait sans doute pas saisi (!).

Vous avez dit évolué ?

●2160 - Très élégante mademoiselle "Chiffre" de 24 ans, intelligente, une saine conception de la vie, sans oeillère, ainsi elle accepte de rencontrer Mr 24/27 ans, peu importe sa profession même agriculteur, par contre il sera évolué et intelligent et aussi très tendre.

Grâce à Martine GUYADER — conseillère formatrice conjugale à Vannes — le commerce de l'amour prend des airs champêtres. Lisez plutôt l'annonce qu'elle a fait paraître dans le « 56 » annonces du samedi 11 octobre 86.

En lisant ces propos, je suis tenté de dire qu'en effet, avec un champ de vision aussi étroit, les œillères ne sont plus nécessaires. Sans doute serait-il souhaitable de conseiller à notre conseillère de relire la définition de discrimination et ségrégation afin d'espérer un peu plus d'évolution, d'intelligence et de tendresse dans les prochaines annonces. Si vous figurez parmi les candidats pas encore écœurés par l'annonce : tél. de l'agence, 97.54.63.62.

Et revoilà les super jacobins !

Après la mini-réforme régionale des socialistes, Chirac estime que les régions ont des pouvoirs de gestion trop étendus ! « Pouvoirs d'impulsion et de coordination oui, pouvoirs de gestion, non ! », a-t-il déclaré... à Saint-Denis de la Réunion. Et de souhaiter encore plus de pouvoirs pour les départements... et les préfets, tradition bonapartiste oblige. Comme Pompidou, il a parlé de déconcentration (plus de pouvoirs pour les agents locaux de l'Etat) et non de décentralisation. Le pouvoir des région doit être, pour Chirac, « aussi limité et aussi marginal que possible ». Voilà qui est clair. Quant à nous, nous trouvons que le maire de Paris et le Premier ministre — qui ne laisse pratiquement plus le Parlement débattre — ont beaucoup trop de pouvoirs...

HUMEUR

Malien, mon frère, tu vaus mieux que Pasqua

Dura lex, sed lex. Basques, Turcs, Maliens, Algériens... où vous arrêterez-vous, monsieur Pasqua ? Votre dernière production que vous auriez pu intituler vous-même « Les 101 sales Maliens » me donne à écrire. C'est bien moins drôle qu'un film de Walt Disney, car c'est tristement vrai. Vous avez ces temps-ci l'expulsion facile. C'est tellement populaire actuellement en France que vous auriez tort de ne pas en profiter. Populaire ? Vous devez quand même prendre des précautions : accuser les expulsés de crimes et délits particulièrement mal vus en ces temps de frousse collective. Le trafic de drogue n'est qu'un exemple.

Pourtant j'ai comme l'impression que le calcul mental n'est pas votre fort : pour vous 3 par rapport à 101 cela fait 75 %. En fait, je vous l'apprends peut-être, cela fait moins de 3 % : un taux de trafiquants inférieur à ceux existant sans doute dans plus d'une banlieue déshéritée.

Erreur de calcul ou mensonge ? Comme récemment vous nous avez montré, dans une de vos activités favorites, – qui s'appelle je crois le charcutage électoral – que vous saviez bien compter, je penche pour le mensonge. Il est vrai que vous y nagez comme un poisson dans l'eau depuis certaines affaires. Un représentant de l'Ordre assassine un jeune automobiliste rue Mogador, à Paris, et on découvre, quel hasard, que son casier judiciaire n'était pas immaculé. Un représentant de l'Ordre (un autre, ils sont si nombreux) assassine (encore ?) un jeune motard à Fontenay-sous-Bois et on découvre (encore le hasard ?) qu'il s'agissait d'un dangereux auteur de vols à l'arraché. La loi c'est la Loi dites-vous. Dommage que la Loi ne vous interdise pas de mentir. Valez-vous vraiment plus cher, monsieur Pasqua, que ces Maliens que vous avez renvoyés chez eux, au pays de la misère entretenue par les Etats-nations nantis et se croyant insolemment supérieurs. Supérieurs en richesse. Pas en grandeur d'âme. Vous en êtes la preuve écœurante. Au temps béni de la Croissance nous avions besoin d'eux, nous les faisions venir. Venir pour remplir les sales boulots... et les foyers Sonacotra. Puis la crise est arrivée. Ils sont devenus gênants. Vous pouviez reprendre à votre compte, monsieur Pasqua, mais sans ironie cette fois (cela ne devrait pas vous être trop difficile) un refrain célèbre de François Béranger (vous ne connaissez sans doute pas) « Mamadou m'a dit : quand on a pressé le citron on peut jeter la peau », je ne peux ici vous donner la mélodie. Essayez-la sur l'air de la Marseillaise, on ne sait jamais...

C'est en effet ainsi que vous agissez. Timidement encore. Mais demain ? Vous n'aimez pas les étrangers, monsieur Pasqua. Je suis convaincu que vous rêvez certaines nuits de tous les congédier. Vous créeriez votre propre compagnie de charters, la « Pasqua Airlines ». Après avoir court-circuité la justice (de votre pays) vos contourneriez les compagnies aériennes officielles où l'on utilise, c'est encore trop, de charmantes hôtesses. Votre fidèle et sinistre copain, M. Pandraud, dans un étonnement, faisant un éclairant aveu : « De quoi pourraient-ils se plaindre ? (les Maliens). Ils avaient même des hôtesses à leur disposition ». Et du champagne ? Pour arroser le retour au pays ?

Comment pouvez-vous être aussi dur ? Il est vrai que dans un pays où l'on est au bord des larmes en apprenant que sa capitale ne recevra pas les Jeux olympiques (n'est-ce pas, monsieur Guy Drut) on ne peut qu'avoir les yeux secs face à des nègres en détresse et qui avaient osé venir « chez nous » espérant ainsi fuir un peu la misère.

Vous n'êtes pas digne de recevoir les Jeux, rencontre de tous les peuples dans l'égalité. Si vous les aviez eus, auriez-vous autorisé les Maliens à concourir ? Oui, dites-vous, c'est pas pareil. Alors rappelez-vous Jesse Owens, en 1936.

L'honnête homme que vous êtes, monsieur Pasqua, trouve sans doute ces lignes insultantes envers sa personne. Vous l'avez un peu cherché, avouez-le. Le vilain autonomiste breton que je suis n'a pas pu rester indifférent à vos exploits, que voulez-vous. Tenez, je me prends en flagrant délit de supputation délirante cela m'arrive aussi) : s'il existait une frontière entre la Bretagne et la France (ce que je ne souhaite nullement), vos sbires après m'avoir tiré du lit par un petit matin blême de banlieue (je travaille en région parisienne) auraient pu m'y reconduire, chaînes aux pieds peut-être. Je vous aurais demandé d'attendre un peu, pourtant. Le temps que je vous trouve une centaine des miens, histoire de ne pas partir seul. Je n'aurais pas eu trop de mal à les trouver. Les Bretons émigrés sont si nombreux. N'oubliez pas que nous fûmes les premiers « bougnoules » de la France. Il y a longtemps je vous l'accorde. J'éprouverais en revanche de la difficulté à réunir, dans ce cent, 3/4 de trafiquants de drogue. Mais comme il vous faut toujours un motif, fût-il faux, j'aurais poussé la complaisance jusqu'à vous en fournir un : beaucoup d'entre eux abusent de temps à autre de la dive bouteille. Pour oublier. Oublier qu'un jour (façon de parler, ce fut au contraire très long) on leur vola leur langue, leur culture, le droit d'exister en tant que Bretons.

Vous trouvez que j'envoie un peu loin le bouchon. La comparaison vous paraît osée. Vous avez raison, pour une fois.

Tout de même je me demande jusqu'où vous oserez aller. Un Breton n'est pas meilleur qu'un Malien. Quand chaque étranger sera rentré chez lui, à qui vous attaquerez-vous ?

Je ne vous trouve pas très sympathique, vous vous en êtes rendu compte. Cependant vous m'intéressez monsieur Pasqua. Vos êtes un sujet d'étude passionnant. En m'improvisant anthropologue je regarde s'agiter cet homoxenophobus. Vous pardonnerez l'approximation, je n'ai pratiqué que fort peu le latin ; on a la culture que l'on peut ! S'agiter pour rassurer l'opinion peureuse ; s'agiter pour faire plaisir à des régimes policiers, espagnol, algérien ou autres ; s'agiter enfin pour préserver du partage un gros gâteau qui fut si long à confectionner, au prix certes de beaucoup de misère, ailleurs, mais qu'importe : le confort rutilant exigeait ce prix élevé.

Pourtant, prenez garde, à refuser le partage un jour on perd tout.

Alors, monsieur Pasqua, j'attends impatiemment, mais avec trouille, votre prochaine promesse. Nul doute qu'un nouveau pas sera franchi dans l'inhumanité.

Yann FIEVET

(1) Vous voyez, je retiens bien vos leçons : je donne dans la délation.

EUROPE : Marins à la casse FRANCE : Statut du marin à la casse

L'extraordinaire défi des Sud-Asiatiques

Qui ne se rappelle la tenace ambition des Anglais du XVIII siècle tournés vers la mer, la chute de l'empire français d'Amérique du Nord ? Un jour, l'Europe paiera très cher l'affaiblissement extrême de ses transports maritimes. Aucune protection par des droits de douane ; pour survivre, la flotte emploie de la main-d'œuvre au plus bas prix possible. Asiatique. D'où vient le danger ? On a cité les Soviétiques qui ne respectent pas les accords bilatéraux ou les Algériens qui ont des pratiques identiques ; dues surtout à la faiblesse de nos gouvernants. Mais tout cela n'est rien comparé à l'extraordinaire expansionnisme maritime des Coréens, Chinois et Japonais avec leurs lignes autour du monde ou leur minutieuse pénétration commerciale. Citons Evergreen et sa toile de voies ferrées aux Etats-Unis.

Les navires à la casse ? Non, les marins

La solution préconisée par les armateurs européens est de casser les navires, dans un port européen de préférence. Les derniers navires Vieljeux, s'il en faut citer, ont été vendus à des Grecs, qui les ont placés sous pavillons de complaisance dont le siège est au Pirée. La Grèce a 625 sociétés étrangères sur son sol. Avant qu'il soit décidé de casser les navires, on a décidé de casser les marins dans l'Europe des 12, choisissant les pavillons de complaisance.

Chômage maritime intensif en Bretagne, pas en Grèce

La Grèce ne connaît pas le chômage, elle manque même de matelots. Sa philosophie économique entrave toute solution possible dans notre Communauté. Sa flotte est passée de 3.500 navires en 1981 à 1.300 aujourd'hui, son commerce dans l'Europe n'en a pas pour autant diminué. La France n'a que 250 navires. D'après les armateurs français, il n'y en aurait plus que 150, ou moins, dans quatre années. La Bretagne n'a pas fini de souffrir !

L'offensive panaméenne

Panama a une promotion pour l'immatriculation sous son pavillon. 12.000 navires, dont 60 % à capitaux japonais et autres asiatiques avec, depuis peu, un apport sensible de navires scandinaves et grecs.

La grande mode : les pavillons « bis »

Le Royaume-Uni a son registre à l'Ile de Man. 27 pétroliers ont été transférés du pavillon britannique à ce pavillon que l'International Transports Federation estime n'être pas de complaisance puisqu'il respecte la réglementation internationale en matière de sécurité. Le siège doit être effectif, contrairement à la France qui a, elle, adopté le pavillon TAAF (Terres australes et antarctiques françaises), dit encore pavillon Kerguélen, pour le vrac sec. Comme les navires doivent toucher Port-aux-Français tous les 6 mois d'après le décret de 1960, l'administration, qui n'est pas à une dérogation près, en donnera à nos armateurs français.

L'Espagne pense aux Canaries pour imiter ses grands frères européens. L'Allemagne ne veut pas de pavillon bis mais a 30 % de ses navires sous pavillon de complaisance, comme les Grecs.

Hors communauté

La flotte des pays de l'Est, dans le Comecon, est dans la bonne moyenne. Pas d'expansionnisme maritime, la juste mesure, sinon du dumping. On travaille surtout pour faire rentrer des devises. La France s'est réveillée en exigeant une meilleure répartition dans les échanges franco-soviétiques ; actuellement, 8 % pour la France, 70 % pour les Soviétiques, le reste pour les pays tiers, surtout les Grecs, toujours là.

Les Norvégiens sont à suivre. Non qu'ils soient dangereux mais parce qu'ils sont toujours en recherche pour se maintenir, même si ce n'est pas toujours dans le bon sens. Leur technique : réduire sensiblement le personnel embarqué. Ils ont droit aux gros titres : « 5 hommes à bord ! » Les armateurs demandent l'exonération d'impôts pour les marins. Ainsi, disent-ils, ils demanderont moins d'augmentation de salaires ! Original.

Les Japonais, on les suit minutieusement. Handicapés par la hausse du yen ? Offensive ailleurs. Ils prévoient la suppression de 10.000 emplois de navigants d'ici 4 années.

Le syndicalisme

Guy Mollet disait, peut-être à tort, que nous avions la droite la plus bête du monde. Peut-être pourrions-nous en dire autant pour notre syndicalisme maritime. Aux dernières nouvelles, il n'y a plus guère d'adhérents mais ce sont toujours les luttes fratricides entre syndicats. Il aurait fallu, quand les syndicats avaient quelques ressources financières en 1969, quand on a parlé de la libre circulation des travailleurs dans l'Europe, s'organiser syndicalement sur le plan européen. On en est resté aux luttes à la d'Artagnan et les officiers et marins désemparés sont aujourd'hui incapables d'être mobilisés. A côté, le monstre des 20.000 adhérents de la fédération des pensionnés qui ne sert strictement rien aux actifs, enfermée qu'elle est dans ses revendications catégorielles. Citons ITF qui comptait intervenir auprès de la Commission sociale et économique de la CEE pour obtenir une modification de la politique officielle en faveur des pavillons de complaisance.

La Maison des Gens de Mer de Dieppe

J'ai écrit cet article dans la Maison des Gens de Mer de Dieppe. Vendue à un groupe privé, ce que j'ignorais, on a bien voulu m'y recevoir pour deux nuits. J'ai été le seul client dans ce vaisseau fantôme à deux étages, salle à manger et fumoir, le symbole de ce qu'est devenue notre Marine Marchande.

Roger COURLAND
Section UDB Paimpol

L'EUROPE

La C.E.E., un fruit juteux

La CEE est le premier marché économique mondial ; 1/3 des exportations mondiales. La CEE transporte 40 % de son commerce, dont 95 % est acheminé maritimement. Sa flotte vieillit, n'a plus d'avance technologique. **En 8 ans, la flotte européenne a chuté de 29 à 23 % du tonnage mondial.** Le commerce maritime européen rapporte surtout aux Etats-Unis, au Japon et à la Grèce, grâce aux pavillons de complaisance. Nous les enrichissons, nous nous appauvrissons faute d'une flotte opérationnelle.

La CEE est donc une force humaine et commerciale. 250 à 300.000 navigants dont 15 à 20 % de marins étrangers. Mais il n'y a pas de véritable politique commune des transports, ce qui est préjudiciable à nos marins. C'est le libéralisme absolu. Si nos marins regardent vers Bruxelles, c'est pour eux un royaume où règnent les privilèges des hauts fonctionnaires, du genre Delors au salaire de 8 millions de centimes par mois. Qu'importe la Bretagne où les parlementaires méconnaissent totalement les données économiques qui régissent la marine marchande européenne ? C'est à Bruxelles qu'il faut aller, c'est là qu'il faut se battre, pas à Saint-Brieuc, pas à Paris.

L'Europe maritime des 12 a déjà une longue histoire. Dans le Traité de Rome, signé en 1957, les questions relatives au transport maritime sont écartées par l'article 84. En 1974, un arrêt du 4 avril de la Cour de Justice, pris à l'encontre de la France, décide que les articles généraux du Traité sont applicables en matière maritime. C'est le début de la libre circulation des travailleurs de la mer dans la Communauté. En 1977, premier règlement des politiques maritimes des Etats membres qui ne prévoit qu'une consultation entre eux.

En 1979, le règlement n° 954/79, en vue de la ratification du Code de conduite des conférences maritimes élaboré au sein de la CNUCED est adopté grâce aux instances communautaires. Partages du trafic des conférences maritimes (navires de ligne seulement) 40/40/20 : 40 % pour le pays exportateur, 40 % pour le pays importateur, 20 % pour les pays tiers (exemple la Norvège, la Grèce). Les Sud-Asiatiques s'empressent d'appliquer ce code qui leur assure un bel avenir. C'est aussi une garantie pour les pays en voie de développement qui y sont très favorables.

Le 22 janvier 1983, le Parlement européen, constatant l'absence de politique maritime commune, introduit un recours de carence devant la Cour européenne de justice contre le Conseil des Communautés européennes, qui est déclaré recevable. Et en 1985, la Commission des Communautés européennes publie le fameux rapport « vers une politique commune des transports maritimes », charte qu'on es-

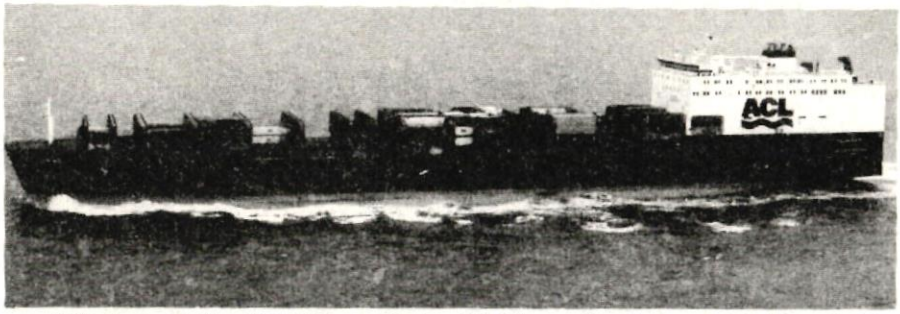

(Atlantique Cartier C.C.G.M.). La fusion C.G.M. avec les Chargeurs Réunis aurait été un fer de lance pour le Sud-Asiatique.

time aujourd'hui dépassée parce que basée sur des chiffres de 1983. Ce mémorandum contient 6 propositions dont certaines sont d'ores et déjà écartées parce que pas discutables dans l'immédiat. L'Europe des 12 préconise le recours au pavillon de complaisance, le seul rentable. Argumentaire qui doit être discuté énergiquement par les parlementaires bretons, particulièrement silencieux mais ce n'est pas de leur faute : ce sont des terriens, pas des marins. Ne doutons cependant pas des bonnes volontés.

Pas d'harmonisation des statuts sociaux pour les gens de mer des 12 pays de la CEE. En 1957, il était prévu un alignement par le haut (demande des syndicats) ; ne rêvons pas, cherchons plutôt un salaire moyen européen susceptible de donner du travail aux Bretons. Depuis, il y a eu une nouvelle dimension : les pays du tiers-monde veulent leur part du gâteau planétaire, ce n'est que justice. Notre niveau de vie devra baisser pour que celui des pays du tiers-monde puisse monter. Après tout, la nature ne devrait s'en porter que mieux. Pourquoi, parfois 2 ou 3 voitures par famille et la pollution qui s'ensuit ? L'harmonisation des statuts sociaux des marins a été étudiée au comité consultatif paritaire pour la composition des équipages et le régime fiscal des marins. Il est aussi envisagé des propositions pour une formation maritime reconnue par tous, les fameux brevets européens qui ont été le prétexte de la fermeture de l'E.N.M.M. de Paimpol, pas adaptée selon le secrétariat d'Etat à la Mer, en réalité une mesure de rétorsion politique dans un département où on vote en majorité à gauche. Dans la foulée, on a aussi décidé un renforcement des mesures de contrôle instituées par le mémorandum de Paris.

Les propositions de la commission sont adressées pour avis au Parlement européen et pour décision au Conseil des Ministres européen dont le premier a été un échec le 30 juin. Pour les Espagnols, le propriétaire du navire doit être communautaire ainsi que le navire. Pour les Grecs, seul le pavillon doit être communautaire et pour les Nordiques, dont la France est proche, seul le propriétaire doit être communautaire. La commission penche pour cette solution. L'annexe II-5 doit régler les conditions d'application au secteur maritime des articles 85 et 86 du Traité de Rome. L'article II de l'annexe II-6 prévoit des mesures de rétorsion envers les armateurs étrangers mais a rencontré l'hostilité des Belges et des Grecs.

Il n'y aurait plus de trafic réservé sur le cabotage selon l'annexe II-2. Le Royaume-Uni est très demandeur alors que l'Espagne, la France, la Grèce et l'Italie sont très réservées. L'objectif est une complète ouverture du marché intérieur fixé pour le 1er janvier 1992 par l'acte unique de Luxembourg « et l'abolition de toute restriction aux trafics entre les ports de la Communauté.

Les difficultés résident dans les accords bilatéraux dont sont friands les Soviétiques et les Algériens, les discussions multilatérales leur étant étrangères.

Nous avons donc un mémorandum : « Vers une politique commune des transports maritimes », mais il n'est pas encore approuvé par le Conseil des ministres européen. Le comité des associations d'armateurs de la Communauté européenne (CAACE) reste vigilant et discute avec le Comité des représentants permanents à la commission (COREPER). Mais le Parlement européen, et nous avec, reste sur sa faim.

Ajoutons que la « Marine marchande » pour la Communauté européenne, cela exclut les chantiers navals, les ports, la finance, les assurances et la sécurité. Mais les résolutions de la commission sont un premier pas dans la direction d'un projet de politique commune.

Les armateurs européens demandent aussi l'application des conventions internationales sans rajouts nationaux (Organisation maritime internationale pour les normes techniques et organisation internationale du travail pour les normes sociales). Le salaire minimum de l'OIT est de 2.000 F. La Fédération internationale des armateurs ISF demande une réduction de ce salaire, voire son abolition. Les agences de recrutement du Pacifique donnent largement moins. Les marins de la Chine communiste touchent 225 F par mois et les commandants n'en touchent que 700 F.

Droit communautaire

Pour les conflits entre le droit communautaire et le droit français, il y a coopération entre la Cour de Justice européenne et le juge national :

a) autonomie du droit communautaire

b) prééminence

c) effet direct.

Le droit communautaire est appliqué par les administrations de chacun des Etats.

Cela est important : les armateurs sont favorables à la création d'un marché européen du travail maritime : équivalence des brevets, liberté d'emploi des marins et officiers nationaux des différents pays, etc.

Bibliographie

La plupart des articles du journal de la marine marchande et du transport multimodal ont inspiré ces articles ainsi que les deux ouvrages suivants :

- *CEE. – Vers une politique commune des transports. Transports maritimes (Communication et propositions de la Commission au Conseil), 1985. On peut se procurer cette brochure au Bureau d'information de la Commission européenne, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris.*

- *33e rapport annuel du comité des Transports maritimes de l'OCDE : « Les transports maritimes 1985 », 1985. Ecrire : Bureau des publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16.*

(à suivre : la politique maritime de l'hexagone)

LE PROBLEME...

UN CENTRE DE RESSOURCES POUR LES ASSOCIATIONS :

Le 8 octobre dernier a vu la création de l'Agence Régionale de Diffusion Culturelle située à Rennes, 45 rue Capitaine Maignan (centre Colombia).

Créée à l'initiative des fédérations des Œuvres laïques de Bretagne, cette agence se veut centre de ressources au service des associations locales, des établissements scolaires et universitaires, des centres culturels, des comités des fêtes, des collectivités locales et des comités d'entreprise.

Le premier catalogue de l'agence vient de paraître ; il contient 1.000 titres sous des formes aussi diverses que le cinéma, la vidéo, les expositions ou l'édition, ceci dans des domaines très variés, qui vont de l'approche de la culture bretonne à la création artistique, de l'histoire à la littérature, du cinéma à la science, etc...

Dès 1987, le spectacle vivant et une Médiathèque de la Mer viendront compléter nos propositions. La Médiathèque permettra de découvrir le monde maritime sous ses aspects les plus divers : histoire, patrimoine, économie, écologie, loisirs, tourisme, etc...

N.B. : Le catalogue de l'agence est disponible gratuitement ; il suffit de venir le retirer 45 rue Capitaine Maignan, à Rennes (Centre Colombia). Il peut également être envoyé sur demande contre 12 F en timbres.

Précision

Miquel Porter est historien du cinéma, professeur à l'Université de Barcelone, et a été jusqu'en 1986 le responsable du service cinéma du département de culture de la Generalitat de Catalogne.

le peuple breton

Mensuel - Edité par les Presses Populaires de Bretagne - 43 rue de Kerampont - 22300 Lannion (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron, secrétaire: M. François ; trésorier : J. Guégan.

Composition et impression : IMPRAM – 22300 LANNION

REDACTION

Administration, abonnements : BP 301 - 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication : J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132. Dépôt légal : 4e trimestre 1986.

POBL VREIZH

Pays de Loire-fourre-tout

NAISSANCE D'UN GATEAU REGIONAL

Le Plantagenêt : praline, noisette, griottes

Pour donner un peu de corps à une « région » qui n'en a pas, des organismes touristiques ont lancé le thème des Plantagenets, l'illustre famille (?), ancêtres et descendants d'Henri II Plantagenet, duc d'Aquitaine, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, et de sa veuve Aliénor d'Aquitaine. Un dépliant nous promène parmi les sites fréquentés par cette dynastie dans la Sarthe, en Maine-et-Loire et Indre-et-Loire, mais pas en Loire Atlantique (Bretonne et indépendante à cette époque-là). Des pâtissiers ont même créé un nouveau gâteau, le plantagenet (praline, noisette, griottes) : naissance d'un gâteau régional, titre *Presse Océan !* Il aurait donné lieu à dégustation un peu partout dans les Pays de Loire ! Encore une escroquerie (!) historique pour justifier l'injustifiable !

Le CUAB se réunit

« Le CUAB (Comité pour l'unité administrative de la Bretagne) réunira une commission le mardi 11 novembre, de 9 h à 12 h, au CNCC, 3 rue Harrouys à Nantes

Menace sur les émissions bretonnes vers l'émigration

On apprend que la direction de Radio-France aurait décidé de supprimer prochainement les émissions bretonnes sur son réseau « ondes moyennes » (214 m et 423 m), à partir de l'émetteur de Thourie, près de Rennes.

Une telle décision s'expliquerait par le développement de la modulation de fréquence, mais elle aurait une conséquence grave pour tous les Bretons vivant en région parisienne et dans les provinces de l'Ouest et du Sud-Ouest (Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Périgord, Aquitaine) qui ne peuvent capter les émissions diffusées en Bretagne et notamment les émissions en breton qu'en ondes moyennes. Elle couperait ainsi un lien important entre la Bretagne et l'émigration.

Cet émetteur de Thourie est pour tous les Bretons un important symbole historique. C'est à partir de cet émetteur qu'ont pu être diffusées pour la première fois dans l'histoire, des émissions en langue bretonne dans le cadre de « Radio-Bretagne ». Il a été aussi, à partir de juillet 1944, le premier émetteur de métropole à émettre en zone libérée de l'occupant.

Une telle mesure serait perçue comme discriminatoire par la plupart des Bretons de Bretagne et de l'émigration, car Radio-France n'envisagerait nullement d'arrêter les émissions en ondes moyennes en Corse et en Alsace...

Coup bas contre les associations culturelles

Le pouvoir chiraquien diminue les aides de l'Etat aux associations œuvrant pour la culture bretonne. Alors que la « convention culturelle Etat-région » prévoyait une aide équivalente des deux autorités, la région a respecté la convention mais l'Etat vient de diminuer son concours de 50 % en moyenne. Les plus visés : Emgleo Breiz et Ar Falz Skol Vreizh, dont la subvention a été diminuée de 85 % ! Par contre, l'aide aux sociétés savantes traditionnelles est demeurée à peu près inchangée. Il semble qu'on ait pénalisé les éditeurs de publications accessibles au grand public ou les associations qui semblent avoir le « cœur à gauche ».

CIT-Alcatel, 523 licenciements à Guingamp : Dur pour le pays

Après les 700 licenciements qui ont eu lieu il y a quelques années, en voilà 500 autres, il ne va rester qu'un peu moins de 200 emplois. (On parle aussi de licenciements à Tréguier et Lannion).

Ne nous leurrons pas, la décision était prise depuis longtemps, le groupe nationalisé s'est installé ailleurs, de préférence dans les circonscriptions électorales d'hommes d'Etat.

Le maire de Guingamp, M. Briand, crie au scandale ! Mais qu'a-t-il fait quand il était député... des promesses d'installations !

La droite, fidèle à son image, applique le libéralisme et le centralisme.

Saint-Nazaire en bref

La section locale de l'UDB vient de publier quatre communiqués, bien repris dans la presse locale : contre le passage de navires sous le pavillon fictif des Kerguelen, contre la venue de l'ambassadeur d'Afrique du Sud à La Baule, contre le refus gouvernemental d'inscrire Saint-Nazaire – au taux de chômage record – dans les futures zones d'entreprises défiscalisées. La section a appelé à participer à la fête antinucléaire du Carnet et participé activement.

Les associations bretonnes de Saint-Nazaire et de la presqu'île guérandaise ont mis sur pied « Bro-Peyis » (n° 2), un bulletin commun d'information et de liaison destiné à informer et à dynamiser les associations de la région.

O.F. 8.10.85

E.D.F. dresse un constat à Cannes

Trop de centrales nucléaires en 1990

Dans moins de quatre ans, la France sera suréquipée en centrales nucléaires par rapport aux pointes de consommation attendues à l'horizon 1990. L'information, qui confirme les avis d'experts émis au cours des années 80, a été donnée par le directeur général d'E.D.F., Jean Guilhamon, mardi, en marge de la Conférence mondiale de l'énergie à Cannes.

Nucléaire : E.D.F. diverge !

Ouest-France, **le quotidien ouestan bien connu, ne peut-être soupçonné de sympathiser pour le mouvement antinucléaire. Les nombreux articles parus ces derniers mois et visant à banaliser l'énergie électronucléaire (cf. la série intitulée « Le nucléaire : et après ? ») et le peu d'écho donné aux luttes antinucléaires, surtout à celles qui se déroulent en Bretagne, tendraient plutôt à prouver le contraire.**

C'est pourtant Ouest-France **qui faisait, il y a peu, ses gros titres d'un constat dressé par le directeur général d'EDF lui-même : « Trop de centrales nucléaires en 1990 ».**

Un suréquipement qui se traduirait, au bas mot, par 3 à 5 tranches de trop par rapport aux besoins estimés à l'horizon de la prochaine décennie.

Il y a donc quelque cynisme, de la part d'EDF, à mettre en route, malgré la mobilisation importante des opposants, une centrale nucléaire située à quelques kilomètres des frontières allemande, belge et luxembourgeoise. Un Luxembourg qui pourrait être rayé de la carte en cas de catastrophe.

Et il y a quelque contradiction à vouloir imposer à la Bretagne, qui n'en veut pas, l'implantation d'une centrale nucléaire.

Car pendant ce temps la mobilisation antinucléaire bretonne ne désarme pas, bien au contraire. Partout sur les sites menacés (Saint-Jean-du-Doigt, Plouézec...) les comités locaux continuent leur travail d'information. Au Carnet, en Loire-Atlantique, les opposants attendent l'enquête « d'utilité » publique. De pied ferme. Et à Mellionnec, dans les Côtes-du-Nord, la COGEMA a dû suspendre, début octobre, la mise en place de son dispositif de recherche d'uranium et remballer son matériel de prospection quelque peu malmené par la population.

P.M.

SOCIETE : le bilinguisme

Il y a un an déjà avait lieu à Landerneau le colloque sur le bilinguisme en Europe, organisé à l'initiative de Diwan. La cassette vidéo définitive, fort attendue, du colloque est enfin disponible au prix de 500 F (Termaji-Diwan, BP 22, 29214 Lannilis). Présentées par Bernez Rouz, de RBI (en breton, sous-titré en français), une série impressionnante d'intervenants de qualité se succèdent, leurs propos étant illustrés de petites séquences de reportages en Bretagne, en Catalogne, au Pays de Galles. Henri Giordan (CNRS), G. Dalgalian (de l'Alliance française et du CMIEB), K. Gerth (chargé de mission au rectorat de Lille, des responsables de l'éducation au Pays basque, en Catalogne et au Pays de Galles, une psycho-linguiste et une pyscho-clinicienne font à peu près le tour de la question, en 53 minutes. Pour donner aux lecteurs du PB une idée de l'intérêt de ces propos, nous citons ci-dessous de larges extraits d'abord de l'intervention d'un psychiatre installé à Brest, J.J. Kress ; puis du point de vue d'une sommité des études linguistiques européennes, André Martinet, professeur émérite à la Sorbonne. Ces deux extraits ne constituent qu'un hors-d'œuvre d'un colloque riche d'informations, d'analyses et de promesses.

En 3 générations, une perte de langue qui n'est pas sans conséquences (J.J. Kress)

J'ai remarqué, quand je suis arrivé ici, qu'une grande partie de la population avaît des difficultés évidentes à s'exprimer dans le domaine des sentiments et de l'affectivité et j'ai eu envie de m'interroger sur les raisons de cette situation.

La perte de la langue s'effectue entre les générations, c'est dans l'intervalle entre les générations que la langue (bretonne) disparaît. Prenons d'abord la première génération, celle des grands-parents, qui ne parlait que le breton. Cette génération a eu des enfants, appelons cela la génération des parents, dont les premières années de la vie (l'enfance) se sont en général passées en breton, leurs parents ne parlant que le breton. La désignation des parties du corps, des premières émotions, l'apprentissage de ce qui est le monde alentour et la désignation des objets du monde, ainsi que des sentiments affectives, entre mère et enfants, en breton.

C'est en arrivant à l'école que ces enfants ont été mis en contact avec une autre langue, le français, apprise d'une manière purement académique, purement artificielle. Cette langue française s'est donc superposée à ce breton installé primitivement dans la personnalité d'une manière seconde, d'une manière détachée par rapport aux sentiments profonds et par rapport au vécu corporel, par rapport aux choses tout à fait primitives à l'enfance. Ces parents (...) porteurs de deux langues, une langue ancienne, affective, le breton, et une langue académique, le français, ont eu des enfants eux-mêmes, c'est la 3e génération, et ils ont élevé ces enfants, ces bébés-là uniquement avec le français, avec la langue seconde académique.

Ces parents n'ont pas élevé leurs enfants et petits-enfants avec la langue profonde et primitive que leur avaient transmise leurs propres parents, mais avec la langue entrée artificiellement en eux qu'était le français scolaire. Et c'est à ce moment là qu'une perte s'est produite parce que ces enfants de la 3e génération ont été des bébés élevés dans un bain linguistique émanant de l'institution scolaire par le biais de leurs parents et non plus de la filière des générations comme l'était le breton enraciné depuis plus de 1.000 ans. Et c'est là qu'une perte s'est effectuée. Et c'est du fait de cette perte que, je le pense, résultent les difficultés d'expression affective.

La question principale est la suivante : comment se fait-il que la population ait collaboré de manière aussi active à l'arrachement de sa langue ancestrale. On répond d'habitude que c'est parce que le pouvoir exigeait cet arrachement pour que les enfants puissent faire carrière et qu'ils puissent réussir dans l'existence (...) en connaissant le français. C'est une raison évidente, il n'est pas question de le nier. Mais est-ce que cette raison-là justifiait en vérité qu'on supprime le breton ? Parce que l'on aurait très bien pu le faire coexister à côté de la langue nouvelle. Les enfants auraient eu deux langues. Mais là, on s'est acharné, non seulement à l'école mais dans les familles, à supprimer, à éradiquer, à mépriser le breton. Par conséquent, le processus de refoulement de la langue primitive (...) s'est installé au cœur même des gens qui possédaient cette langue.

POURQUOI?

Le n° 216 de la revue de la ligue française de l'enseignement (associations laïques). Prix de conscience... enfin !

A. MARTINET : Je suis persuadé que les petits bretonnants parleront mieux anglais

« J'ai eu la possibilité de repérer plus que des réticences vis-à-vis de cette notion de maintien des langues minoritaires en France, chez des amis, des « gens bien » (...) qui ne comprennent pas – le Parisien moyen ne comprend pas – et ont cette mentalité si vous voulez colonialiste dans le sens que l'on veut faire le bien (...), on a apporté la culture à des gens qui ne l'avaient pas ! (...) et il y a des gens qui, professionnellement, sont contre, la « société des agrégés » ou des gens comme ça qui sont contre tout ce qui peut porter atteinte à l'expansion du français (...). La connaissance d'une langue ne nuit pas à l'autre langue. Prenez le cas de l'apprentissage de la lecture, une fois que vous avez appris à lire une langue, l'apprentissage d'une autre langue n'est pas un problème (...).

Pour qu'une langue soit relancée, comme nous voulons relancer le breton, il faut qu'il y ait au départ, une normalisation, sinon on a une poussière de patois, les patois sont des dialectes en miettes et il y a eu ces jours-ci des rappels de certaines formulations datant de l'époque de la Révolution, relatives à cette volonté (du pouvoir) d'émietter le breton, ainsi que vers 1830, pour qu'on soit obligés d'employer le français entre gens de cantons différents.

Je suis persuadé que les petits bretonnants parleront mieux anglais que les unilingues français. Il n'y a pas perte d'énergie à apprendre le breton. L'expansion d'une culture universelle peut faire supposer qu'elle va entraîner l'élimination de toutes les langues sauf une. Ou bien elle ne suppose rien de semblable et elle suppose le maintien des langues, et à ce moment-là, c'est une chance donnée aux langues dites minoritaires qui, du moment que la toute puissance de l'Etat Nation est affectée par le mondialisme, devraient pouvoir maintenir leurs positions plus facilement. L'évolution du monde a été prévue comme ceci par les défenseurs des langues minoritaires dans ce sens, que à partir du moment où nous avons une unité qui est l'Europe, que dans cette Europe il y a non seulement des Etats Nations représentés mais aussi des nations plus petites, des cultures locales, du fait de l'affaiblissement de la puissance de l'Etat Nation au profit d'une fédération devrait entraîner la possibilité pour ces cultures minoritaires de se manifester ! ».

Au Pays de Galles aussi : des élus au service du peuple

Nous avons parlé à plusieurs reprises, depuis l'automne 84, du Plaid Cymru, le parti gallois politiquement très proche de l'UDB. Tout en ayant deux députés à Westminster et en rassemblant 12,5 % des voix galloises (aux élections européennes de 1984), le parti gallois est présent sur le terrain, par ses militants (voir, par exemple, la longue grève des mineurs, P.B. novembre 84) et par ses élus. Il était intéressant de voir ce que peut donner l'action d'élus gallois progressistes lorsque ceux-ci ont la majorité relative dans un conseil de comté. C'est pourquoi nous avons rencontré O.M. Roberts, l'un des vétérans du parti, qui a présidé jusqu'en mai dernier le conseil de comté du Gwynedd (voir carte). **Les pouvoirs locaux étant, en matière d'éducation notamment, plus étendus qu'en Bretagne, certaines conquêtes ont été plus aisées.**

Engagé très jeune dans l'action publique, O.M. Roberts fut de ceux qui protestèrent avec... vigueur, avant la guerre, contre l'installation, en plein pays galloisant, d'une école militaire britannique, avec tout l'apport de population extérieure que cela supposait. De 1952 à 1958, il est élu au conseil de district de Conwy, une petite ville du nord-ouest, sur la route d'Anglesey. En 1966, il entre au conseil de comté de Caernarvonshire. En 1974, une réorganisation administrative aboutit à la formation d'un nouveau comté, beaucoup plus grand, le Gwynedd, englobant les anciens comtés d'Anglesey (Inis Môn, en gallois), de Merioneth et de Caernarvon. Il s'y retrouve donc conseiller de comté. Depuis le début, alors que toutes les délibérations ont lieu en anglais, alors qu'on y traite d'affaires locales (un peu comme dans un conseil général en Bretagne). Il y intervient en gallois et lutte pour l'usage du gallois dans les sessions. Cette volonté de faire du Gwynedd le support d'une politique bilingue finit par aboutir : en 1986, tous les documents, comptes rendus, formulaires, rapports sont bilingues. La seule opposition vient du parti conservateur (de Thatcher !), les travaillistes et les libéraux n'étant pas opposés à ce bilinguisme. **Pour toute cette politique, le futur député de Caernarfon, David Wigley, et O.M. Roberts, directeur d'école primaire, prirent les initiatives, convainquirent individuellement les élus indépendants, établirent des réunions de concertation avant les votes. Méthode et persuasion aboutirent.**

La tâche suivante fut de faire nommer des fonctionnaires locaux bilingues, de donner une formation en gallois à tous les instituteurs. Désormais, le gallois est obligatoire en primaire et fait partie des matières obligatoires dans l'enseignement secondaire. **Chaque secteur doit comporter une école secondaire bilingue (dans laquelle une partie de l'enseignement se fait en gallois, par le gallois). L'environnement suit : les inscriptions de directions, les noms de lieux sont presque tous bilingues. « Nous avons réussi, dans ce domaine-là, au-delà de ce que nous espérions » (« we have succeeded beyond our hope ! » conclut O.M. Roberts, cheveux blancs, regard vif, menton volontaire.**

Action multiforme

Tous les mois, un comité pour le bilinguisme est réuni : il s'occupe en partie de la signalisation routière, avec le comité des routes principales. L'action se déroule aussi au niveau du district urbain d'Arfon (Caernarfon-Bangor) et du « Community council », sorte de conseil municipal.

Un comité de planification accorde les permis de construire. Là, un effort est fait pour freiner la touristification, pour donner la priorité à la construction, de gens qui travaillent sur place, pour éviter la construction de lotissement de résidences secondaires. On touche là à un problème sensible : le

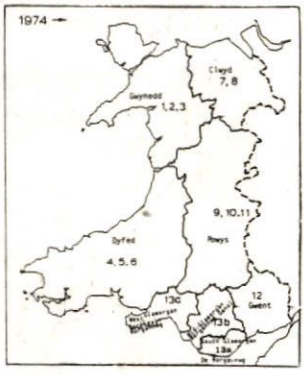

nord-ouest gallois, maritime et montagneux, au niveau de vie assez faible, attire par milliers les retraités des grandes agglomérations urbaines anglaises voisines : Manchester-Liverpool, Birmingham. Les Anglais trouvent au Pays de Galles un cadre de vie agréable, des paysages magnifiques, un coût de la vie (et du logement) beaucoup moins élevés. Ce déferlement met par endroits les Gallois en minorité chez eux.

L'action en faveur de la langue galloise, aux succès spectaculaires, se trouve donc menacée à terme. Lorsqu'une communauté locale devient, par immigration, en majorité anglaise, elle abandonne souvent la politique de promotion du gallois. D'autres Anglais immigrent, plus jeunes, pour trouver un cadre de vie agréable. Leur refus de s'intégrer dans les communautés galloises peut poser problème.

> **Un exemple de ce refus d'intégration est fourni par l'attitude de deux postulantes à un emploi dans une maison de retraite d'Inis-Môn : anglophones seulement, elles n'ont pas été embauchées, du fait qu'une large partie des pensionnaires sont galloisantes. Dans un premier temps, elles obtiennent la condamnation du conseil de comté pour « discriminations minoritaires ». Heureusement, en appel, un tribunal de Londres conclut à la nullité de la plainte, en estimant que les Gallois anglophones font partie de la même nation galloise que les autres et ne peuvent être considérés comme minorité.**

Le problème le plus difficile est celui de l'emploi : le chômage atteint 16 % des actifs dans le Gwynedd (et 20 % dans le port industriel de Hobyhead). Le comité de développement industriel du comté, où les militants du Plaid sont également actifs, essaie de favoriser les installations d'entreprises. Avec un permanent, cet organisme a à son actif des installations d'entreprises de 15-20 emplois, mais ce n'est pas suffisant. Le comté réclame une zone franche, plus de pouvoirs pour les autorités locales, un vrai désenclavement. « Nous soutenons toute tentative pour créer des entreprises » rappelle O.M. Roberts, conscient qu'un vrai pouvoir gallois est nécessaire pour y parvenir.

Des problèmes importants

En attendant, désindustrialisation, émigration des jeunes, arrivée massive de retraités étrangers aboutissent à un véritable transfert de la population et à un processus d'anglicisation, sensible à Anglesey, très fort sur la côte du Gwynedd et du Clwyd (comté voisin à l'est), à tel point qu'on y compte le pourcentage le plus élevé de retraités, après la station anglaise de Bournemouth. Et ce mouvement pourrait remettre en cause les énormes efforts et les résultats encourageants, et dans certains domaines exceptionnels, obtenus par les élus du Plaid.

Le groupe et la majorité du « County council » essaient actuellement de s'opposer à la construction, par une société immobilière, de 700 logements de vacances. Le permis obtenu il y a 20 ans est en théorie encore valable. Et le directeur actuel de la société n'est autre que... M. Thatcher, l'époux de Maggie !

O.M. Roberts, qui milite, depuis 1936 au moins, nous quitte pour tenir sa permanence. Son action ne faiblira pas mais il ne tarit pas d'éloges sur les jeunes élus du parti et sur son ami, le député Daffyd Wigley, qui fait un énorme travail législatif à Londres et prépare actuellement un « statut de la langue galloise », loi qui rendrait irréversibles les avancées réalisées depuis 20 ans par le gallois dans la vie publique.

J.J.M.

N.P. : Pour compléter cet article, lire le dossier de 45 pages publié dans le dernier numéro d'*Ar Falz*, consacré au bilinguisme au Pays de Galles, avec une longue interview de David Orwig (Plaid Cymru) expliquant le passage au bilinguisme réel dans le conseil de comté (6 rue Longue, Morlaix, 20 F) et la tactique employée pour y arriver.

porcelaines - faïences - grès
verres et cristaux - coutellerie - acier inox
Fanch GRIFFON
4, rue duguay-trouin -
29100 douarnenez - tél. 92.18.17
cadeaux - souvenirs - listes de mariage

POBL VREIZH

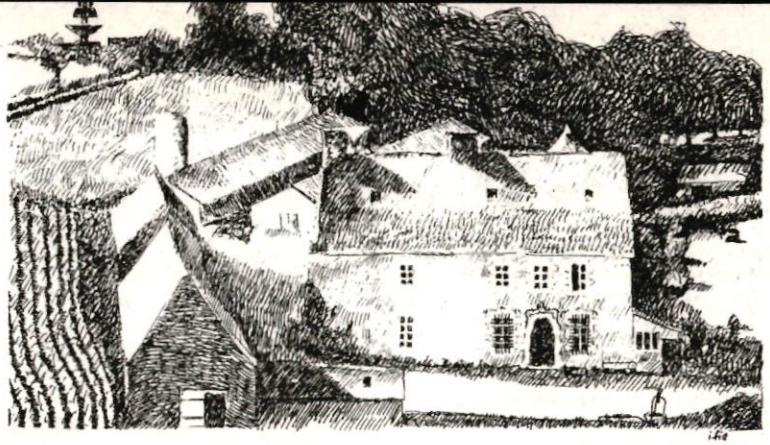

Glizh-Arc'hant

Romant kazetenn diembann, gant Fanch Treger

Pemzekvet rann :
Pardon hag adpardon

Goude merenn e krog an adpardon. Gwechall e veze gortozet al lun met hiziv an deiz eman an darn vrasan eus an dud gant o labour en deiz-se, hag ar vugale er skol, alies e diavaez ar barrez. Setu eo bet abretaet pep tra ha bodet ar c'hoariou d'ar sul goude kreisteiz. Adalek diveur e vez klevet ar boullou o strakal ken ma findaone war ar blasenn. Prestig goude e krog an enskrivaduriou evit ar c'honkour daou ha daou, ar c'honkour penn ouzh penn a vez graet d'ar sadorn. Pep skipailh a bae daou-ugent lur e enskrivadur ha gant an arc'hant-se e vez graet ar priziou. Emveret eo ar c'honkouriou boullou, eta, e Bro Dreger. Pep skipailh en deus ivez un anv bennak : « dao dezhi » pe « tad ha mab » pe c'hoazh « evel ma kari », « pourquoi pas ? » hag all...

Ur wech echu an enskrivaduriou e vez tennet ar blouzenn verr da welout piw a c'hoario a-enep da biw ha war beseurt alez.

Ha bec'h dezhi, neuze !

Wardro teir eur eman tro c'hoariou ar vugale. Diredet eo ar re-man eus pevar c'horn ar barrez ha zoken eus ar parreziou tro-war-dro. Kerzhout a reont da heul renerien ar c'hoariou-an Aotrou Maer ha prezidant komite ar goueliou — evel chas bihan warlerc'h o mamm. War an hent eman ar redadegou : redadegou war droad, e-barzh ar sac'h, gant viou. Plijadur a zo leizh kof hag ur gwenneg bennak a vez gonezet da vont da brenan madigou pe strakerezed e stal Janig ar Madigou. Goude e vo klasket gante pignat betek beg ar wern da zistagan diouzh ar c'helc'h un anduilhenn pe ur pakad gwestel pe c'hoazh ur c'hoariell bennak, polotenn pe bompinell. Diaes e kav ar vugale a-vreman pignat war ar wern koulskoude. Gwir eo n'int ket kustumet ken da grapan da zineizhan piked pe vrini war veg ar gwez pupli. Met ingal eo, laouen e vezont bepred. Plijadur o deveze ivez o lipat ar gleurc'h pe ar billig evit klask dispegan gant o zeod pe gant o fri ar pezhiou rouz a zek lur sanket er bloneg. Ha nag a c'hoarzhadeg p'en em lakont da derrin ar c'hozh podou a daoliou bazh, pa nij un durzhunell wenn er-maez eus ar pod torret pe pa gouezh ur sac'hadig bleud war benn unan eus ar c'hoarierien !

Dipitet e vez ar vugale hag ar grennarded wardro pemp eur pa lâr paotred ar c'homite dezhe eo echu ar c'hoariou evit tak poent eo breman kregin gant

c'hoariou an dud vras. Neuze ez eont da foetan o gwenneien, lod war ar gazegvezevennin pe e-barzh an otoiou bihan, lod el lotiriou, c'hoariou mil ha kas a vreman, lod all c'hoazh er staliou madigou, pasianted a c'hiz nevez, baramel hag all...

War ar blasenn ez eus un todilhon spontus : musik a bouez-penn, strakadennou ha youc'hadennou ar ganfarded o tont hag o vont.

Ur c'hwez pounner, c'hwez ar sukr, c'hwez an amann rouzet mesket gant c'hwez moged an otoiou o tremen a herlink fronellou an ar vesterien en un doare heugus awalc'h.

E keit-se, war ar c'hlazenn e krog ar c'hoariou nerzh, c'hoariou ar wazed.

« Sevel ar berchenn da gentan » eme Soaig, prezidant ar c'homite. Digaset e vez neuze ur berchenn nevez war al leur. Ur wezenn dilh yaouank ha glas bet troc'het un nebeut dewezhiou a-raok gant Lommig, kantonier ar barrez.

« Re hir eo ! » eme unan eus an arvesterien a ra ur c'helc'h en dro d'al leur c'hoari.

— N'eo ket strikt, eme Soaig, ma vez re hir e vo troc'het diwarni. Piw a zo prest da sachan ?

— Me, eme unan.

— Ha me ivez, eme unan all ».

Hag an eil warlerc'h egile seizh pe eizh den a zeu da lakaat e-barzh kasketenn. Soaig o servijout da sac'h, heman ur bouton, heman all ur pezh a zek lur pe ur bitrak bennak all, un alc'houez, ur maen bihan.

« Da biw eo an alc'houez ?

— Din-me, eme Visant, un toupard, ruz e benn ha hanter voal.

— Deus dezhi neuze, eme Soaig. A grog perchenn han ! arabat sachan a grog sac'h aman.

— Mat eo, eme an toupard ». Hag en da gregin en dilhenn ha da sachan a grog perchenn, da laret eo war e gostez evel ma vez savet ar banniel da vont d'ar prosesion ha non pas a grog sac'h pe etre an divhar evel ma 'z eo deuet ar c'hiz d'hen ober breman gant ar berchenn houarn.

Bec'h a zo war an toupard ha poan en deus o tistokan penn pounneran ar berchenn eus an douar, poan en deus oc'h avelin anezhi evel ma vez laret.

— Ale, deus dezhi ! ale, sach ! eme an dud.

— Ne dorro ket ur vi ganti, eme unan.

— Geo, barrek eo eme unan all.

— O ! eme unan all c'hoazh, me n'am bez ket kement-se a boan o sevel ma hini vihan.

— Ro peoc'h 'ta ! eme e amezeg, aman ez eus merc'hed ha bugale yaouank.

— Sell ! roet en deus avel dezhi, eme heman adarre.

— Digeinan a zo d'ober breman, eme egile.

— O ! laret e vez peurvuian penaos ur berchenn avelet a zo ur berchenn werniet ».

Met ne vo ket en taol-man 'm eus aon. C'hwitet en eus an toupard moal hag ar re all war e lerc'h ha setu eo bet ret troc'han un tamm diwar penn ar berchenn gant un heskenn. Met neuze e vez gwerniet gant an holl. Re skanv eo breman.

« Ret eo dit lakaat yennou, Ujen ! » eme Soaig. Hag Ujen a daoliou horzh a sank ur yenn vat er penn tevan.

« Deuit dezhi, breman ! » emezan.

Den na zeu a-benn da wernian anezhi ken ma erru tro Herve ar Sidaner, Sidaner bras Glizh-Arc'hant evel ma vez graet diontan. Bezan eo heman unan eus ar re grenvan er barrez ha plijout a ra dezhan diskouez e nerzh ur wech an amzer ha dreist-holl da genver ar pardon. Kregin a ra en dilhenn gant e grabanou labourer douar. Kemer a ra e amzer da vuzulian an hed perchenn da lezel a-drenv e zorn dehou kuit da lostan, ha war e blaen en em lak da sachan. Avelin a ra anezhi da gentan ha goude e pleg e gein kazimant betek an douar ha neuze e sav ar berchenn plom evel ur peul. Gwerniet eo ! strakan a ra an dud o daouarn en ur huchal :

« Deut eo ar maout ganit, Sidaner !

— Ya, eme heman, n'eo ket awalc'h kaout nerzh, ret eo kaout tu ivez ! ».

(Da vezan kendalc'het)

Bevoniezh, betek pelec'h ?

Gwellaat ar ouenn denel ? Un dornadig a dud a sonj en dra-se, emezit-hu ! Kavout a reer anezho e kelc'hiou bihan eus an tu-dehou pellan. Estrengasaourien a zo. Ar ouennelourien rik ha gwirion, n'int ket ken stank, avat. Kozh eo an hunvre-se. Kabac'h, n'eo ket, koulskoude ! N'eman ket e pennou brell hepken, kennebeut. Politikerien ha skiantourien bet resevet ganto ur prix Nobel war ar vuhezoniezh (physiologie) hag ar medisinerezh dreist-holl, hag ur priz Nobel war ar peoc'h ivez... Ha c'hwi ? Ha me ? A-du gant gwellaat ar ouenn denel ? Donjer bras hor bez ouzh kampou ar marv ! Bez 'e c'heller kompren avat, e rank ur vaouez diforc'hin pas vez tonket d'he danvez-bugel mervel abred gant ur c'hlenved grevus ha dibare... Deuet eo an traou da vezan luzietoc'h breman. Ne vez ket atav du-pod aman, ha gwennerc'h aze. Galloud ar skiant a zo o kreskin buanoc'h eget ar preder, siwazh ! Evel ma vo gwelet bremaik, dre heg pe dre gaer, eman pep hini ac'hanomp e-barzh ar jeu.

Araok mont pelloc'h avat, e vefe kentelius marteze teurel ur sell ouzh an amzer dremenet. Da lavarout eo e penn dewezhan an naontekvet kantved.

Abaoe pell endeo, e sonje da lod e vefe tu d'ober gant an dud evel ma vez graet gant al loened : dibab en o zouez ar re wellan evit ar paran (1). Ar pezh a oa bet nevez da neuze eo o doa klasket tud ' zo diazezan da vat, hag « ez-skiantel », ar menoz-se. Diere (1) en doa roet dezho ar saoz Charlez Darwin gant e ziskleriadur diwar-benn « dibaberezh an natur ». Sonjal a rae dezhan, ne sente ket ar c'hevredigezhiou « sevenet » ouzh lezennou an natur, e-skoaz ar re ouez e-barzh ar meuriadou. Tamall a rae d'ar sevenadurezh magan ar re wan, skoazellan anezho da vevan, pa vije bet kalz gwelloc'h leuskel anezho da vervel. Laoskentez ar gristeniezh an hini eo a oa, hervezan, pennkiriek eus « torradur » ar ouenn.

War e lerc'h, e yelo Francis Galton pelloc'h egetan. Ur c'heniterv dezhan e oa. Bevoniour (biologiste) ha bourc'hiz eveltan ivez. E vuhez-pad, e klasko prouin ez eus muioc'h a levezon waz emzalc'h an den gant e herelezh eget gant e endro. D'e veno, ne oa ket ur vartezeadenn-labour. Sur e oa an dra-se !!!

War-dro ar bloavezhiou 1880, ez embannas fraezh e ranked dibab an « hiniennou gwellan » e-touez ar « gouennou gwellan », evit dont a-benn da c'henel, tamm ha tamm ur rummad tud a renk uhel ha « disi ». Mojenn an dreistden a oa ganet, ha hini skeul-dalvoudegezh ar gouennou ivez. Evit krennan e venoziou, e kinnigas ar ger « eugenics » (e gresianeg : eu mat, ha gennan genel). E galleg e komzer eus an « eugénique » evit pezh a sell ouzh an ober. Da lavarout eo an diarbennou rekis evit « glanaat » ha yac'haat ar ouenn. Komz a reer eus an « eugénisme » évit pezh a sell ouzh ar « skiant », pe ar geliadurezh (ideologiezh) kentoc'h. Petra an diaoul ober eus an dra-se e brezhoneg ? Petra a dalvez an « eugénique » a-benn ar fin, nemet dibab, diuzan ? Setu perak, betek gouzout evel just, e sonj din e terefe mat a-walc'h an diuzouennan evit an « eugénique », hag an diuzouennerezh evit an « eugénisme)». (Kuites da resisaat bewech pa gomzer, ha diwar-benn tud pe loened eo).

E 1870, ar medisin italian Cesaro Lombroso a glaskas prouin e oa heroniel ar c'hoant-lazhan. Stumm penn an torfedour a oa, hervezan, tostoc'h ouzh hini penn ar marmouz eget hini penn an den « sevenet ».

Deuet e oa ar vojenn —se en-dro er bloavezhiou 1960, pa oa bet kaoz eus « herenn an torfedour », an herenn XYY, er Stadou-Unanet.

D'ar mare-se, e kreded start e-barzh ar skiant. Ober a raio berzh buan a-walc'h menoziou Francis Galton, e-touez ul lodenn vat eus bourc'hizien Europa hag ar Stadou-Unanet. Aon o doa da vezan beuzet gant ar werin ha dreist-holl gant engroez divent annezidi an trevadennou, liesseurt o doareou ha livet mat o c'hroc'henn. Nerzhuzoc'h-nerzhusan e teue ar broleterien da vezan a-enep ar gevalaouriezh (ar gapitalouriezh). Fellout a rae d'ar vourc'hizien stankan en hent outo. Klask a raent ivez, war un-dro, prouin dezho o-unan e oa reizh o beli war ar paour kaezh tud. Rak, gouez da Francis Galton, ma 'z eus is-gouennou, ez eus is-renkadou e diabarzh gouenn a re wenn ivez.

E Bro-C'hall, n'eur ket chomet war lerc'h, kennebeutW! En e levr « La Sélection Humaine », embannet e 1919, e skriv Charles Richet : « Nous créerons parmi les races qui peuplent la terre une véritable aristocratie, celle des blancs, de race pure, non-mélangés avec les détestables éléments éthniques que l'Afrique et l'ASie introduiraient parmi nous ». En e levr holl-vrudet « L'homme cet inconnu », embannet e 1935, e skriv Alexis Carrel kemend-all. Fellout a ra dezhan adkempenn « une aristocratie biologique héréditaire », ha kinnig a ra d'en em zizober diouzh ar re didalvoud ha noazus. Skrivan a ra ivez : « ... ceux qui ont tué, qui ont volé à mains armées, qui ont enlevé des enfants, qui ont dépouillé les pauvres, qui ont gravement trompé la confiance publique, un établissement euthanasique, pourvu de gaz appropriés, permettrait d'en disposer de façon humaine et économique... » (E levr a zo bet adembannet e 1979). (An daou zen-se a zo bet ur priz Nobel war ar vevoniezh hag ar medisinerezh ivez.) D'ar memes mare, e 1936, e oa bet kinniget gant diuzouennerien 'zo Breizh-Veur spazhan an dud dilabour zoken !

Evel ma ouzoc'h, ne oe ket an holl venoziou-se konchennou. Klasket e oa bet lakaat anezho da dalvezout. Div hentenn a zo evit hen ober. Klask a reer, war eeun, lakaat hiniennou dibabet da baran. Seurt traou a zo bet graet gant an nazied... Pe, klask a reer en em zizober diouzh ar re a vez sellet outo evel tud didalvoud. Al lazhadegou euzhus graet gant an nazied a zo anavezet mat-kenan. (Ar yuzevien, ar jipsianed, ar re aflijet, ar re ampechet, enebourien a-bep seurt ar ouenn arian...). Hogen, arabat kredin n'eus ket nemeto o deus « kemeret diarbennou evit gwellaat ar ouenn ». Tamm ebet ! Ha, n'eus ket ezhomm bepred lazhan tud ivez. Da skouer, etre an daou vrezel-bed e oa bet votet gant 28 Stad amerikan lezennou evit spazhan ar re sot. An « immigration restriction act », er bloaz 1924, a oa e bal mirout ouzh ar Sradou-Unanet da vezan saotret gant divroidi o tont eus pep seurt lec'h.

Abaoe ar brezel diwezhan, ne gred ket ken an diuzouennerien embann o menoziou, krak ha krenn, e-giz gwechall. Hogen aet eo bet kalz war-raok ar vevoniezh (biologie) e-korf an ugent vloavezh tremenet. Bez ez eus tu breman kaout kartenn heroniel (génétique) an danvez bugel p'eman e diabarzh kof e vamm. Klask a zo war an herennou (gênes) risklus. Hogen, risklus, n'eo ket lavarout eo e vo klenvedou ganto, dre ret.

Ouzhpenn-se, kement den a zo, a zo herennou risklus gantan ! Betek pelec'h mont gant ar c'hwennadenn ? War-dro ar bloavezhiou 1960 e oa bet komzet forzhik diwar-benn ar herenn XYY, er Stadou-Unanet. Herenn an torfedour a oa bet graet anezhi. Prouenn wirion ebet, a-benn ar fin. Komzet e oa bet ivez eus herenn an henvelreviadezh (homosexualité), herenn ar fallagriezh, hag all hag all... (Herenn an emrenerezh ? N'eus ket anezhi c'hoazh !...) Ur skouer all c'hoazh nemetken, atav er Stadou-Unanet. Ul lodenn vat eus ar re zu a zo taget gant ur c'hlenved-gwad grevus-kenan. Ar re o devez div herenn fall, kiriek eus ar c'hlenved-se, a vez klanv. Ar re n'o devez nemet unan a vez gwelloc'h dezho nompas dimezin gant unan all a vez an hevelep herenn gantan. Betek-hen ez eo reizh an traou. Ar pezh n'eo ket avat eo mirout outo d'ober ur bern labouriou abalamour d'an dra-se ! E 1983, e oa 6 kevredad-embregerezhiou (firme) amerikan o c'houlenn arnodennou heroniel gant o danvez-implijidi. Ha 59 anezho o doa graet o sonj ober kemend-all.

An holl vevoniourien, n'emaint ket da vezan lakaet er memes sac'h avat. N'on ket evit moustran war va c'hoant adembann teir frazenn a-bouez bras gant Jacques Testard, « tad ar babig-amprouez gall », evel ma vez graet anezhan. « Je crois que le moment est venu de faire une pause. Le chercheur n'est pas l'exécuteur de tout projet naissant dans la logique propre de la technique ». « Encore quelques efforts et nos petits seront choisis comme au chenil : couleur du poil, longueur des pattes, santé ». « J'arrête la recherche qui œuvre à un changement radical de la personne humaine ». Salv ma vo klevet e c'halv kalonek-kenan ! Poent e oa ! Rak, an dachenn gevredigezhel a vreman a zo strujek-tre evit ma kresko en-dro lastez an diuzouennerezh.

Kant miliadou ha kant miliadou a dud yaouank a zo dilabour. Kemmou bras emeur o c'hortoz na zeuont ket... Re a dud yaouank, re a dud kozh, re a gouerien, re a vicherourien, re a dud dilabour, re a estrenien, re a dud didalvez a zo... (Re a soudarded ???).

Milig GERVEUR

– Rein diere d'unan bennak : digerin an hent dezhan ; kempenn tro war dro ar parkeier evit digerin an hent d'an dornerezh.

Levriou : J. Rostant : « Peut-on modifier l'homme ? », Gallimard, 1956 ; S.J. Gould : « La mal-mesure de l'homme », Ramsay, 1983 ; A. Jacquard : « Eloge à la différence », Seuil, 1978 ; J. Rifkin, T. Howard : « Les apprentis sorciers », Ramsay, 1979 ; P. Thuillier : « Les biologistes vont-ils prendre le pouvoir ? », Editions Complexe, 1981 ; J. Testard : « L'œuf transparent », Ed. Flammarion, 1986.

LES OUVRIERS AGRICOLES FINISTERIENS DANS LES ANNEES 30

A la recherche d'une histoire cachée

Par Hervé PERSON

La décennie 1929-1939 est marquée par la crise économique mondiale qui traversa le capitalisme. Après le Krach boursier, le Vendredi noir, le chômage s'installa progressivement, assorti de politiques de déflation (baisse relative des salaires) en Europe de l'Ouest. Les ouvriers réagirent et leurs luttes culminèrent dans le Front Populaire. Si en France, les ouvriers agricoles furent actifs pour faire valoir leurs droits (voir la violente grève de Tremblay-les-Gonesse) en revanche, en Bretagne, ils furent, à quelques exceptions près, assez passifs.

Dès le début des années 20, le PCF avait tenté d'organiser les ouvriers agricoles et soutenait les revendications de ceux-ci concernant la création de bourses de travail agricole, la suppression des louées, la diminution des heures de travail, la suppression du couchage en commun et du couchage à l'étable mais ses efforts furent vains. En 1925, au congrès de Quimper le 1er juin, dans un tract destiné aux ouvriers agricoles, il les invite à revendiquer pour se libérer de la servitude.

Pendant cette période, la SFIO se préoccupe de défendre prioritairement les fermiers (sous l'influence de Tanguy-Prigent). Accessoirement à la propostion de loi de Masson sur le fermage et le métayage, ils demandent l'application de la loi sur les assurances sociales aux ouvriers agricoles, extension de la loi sur les accidents du travail, de meilleures conditions de travail et d'hygiène. (*Le Breton Socialiste*, 26-4-1930). Lors des élections, les revendications des ouvriers agricoles sont ignorées. Seule exception, Jean Meur, ancien ouvrier agricole, soutient leurs revendications aux élections cantonales à Bannalec. (*Le Breton Socialiste*, 17-10-1931). Dans un article du 3-5-1930, du *Breton Socialiste*, on peut lire : « Pour que la terre devienne fertile, pour que sa puissance au rendement soit portée au maximum, il faut supprimer le salariat comme étant un des obstacles au progrès agricole ».

1927 voit la naissance des Chambres d'agriculture. La loi de 1924 écartait quasiment les salariés agricoles. Aux secondes élections, seuls 3,5 % des ouvriers agricoles votent. Dominée par De Guebriant, celle du Finistère se caractérise par une redoutable hostilité à leurs revendications. Dès sa première séance, elle demande à la Chambre des députés de remanier le texte voté par le Sénat sur les assurances sociales, demande au Parlement de ne pas étendre à l'agriculture le droit commun concernant la réparation des accidents du travail. Ceci risquerait de ruiner les petits exploitants. (Séance du 23-5-1927. Procès-verbal).

1930. La crise s'installe dans l'agriculture. Les prix agricoles augmentent moins vite que les prix industriels. Les exploitants dénoncent les salaires trop élevés, selon lui, des ouvriers urbains et des fonctionnaires, causes, selon eux de la misère de l'agriculture. Le nombre d'ouvriers agricoles au chômage augmente ; ce qui n'empêche pas la Chambre d'agriculture de s'élever contre le recrutement par l'armée d'ouvriers agricoles en 1931 (cf *P.B.* 271-272). La JAC, auxiliaire de l'office de Landerneau, incitera le patron à se méfier de son ouvrier : « Influez sur lui mais craignez de subir vous-même son influence ». (*Le Blé qui lève*, n° 15).

La crise

1931 et 1932 voient l'agriculture s'enfoncer dans la crise : les prix agricoles augmentent moins vite que les prix industriels, les fermiers tentent d'indexer le prix du fermage sur le prix du blé, les exploitants demandent aux ouvriers agricoles de les soutenir dans leur lutte pour la revalorisation des prix. Le monde rural se fissure. On voit de plus en plus apparaître un bloc de gros propriétaires dominé par De Guebriant qui reçoit l'appui partiel du clergé et des troupes fascistes de Dorgères. Un autre bloc concernant les petits paysans et les fermiers, dont le leader est Tanguy-Prigent, soutenu par la SFIO et enfin les salariés agricoles sans syndicat, soutenus par le seul PCF.

Face à cette cassure du monde rural, on assiste à une réorganisation dans les campagnes. 1933 voit la naissance de la Confédération nationale paysanne à laquelle participe activement Tanguy-Prigent. Cette même année, la Fédération unitaire de l'agriculture décide l'organisation des ouvriers agricoles par section de village, ce qui inquiète le ministre de l'Intérieur.

Le PCF essaie d'organiser les ouvriers agricoles au chômage (1 M 224).

Si 1933 est l'année des réorganisations dans les campagnes, la période 1934-1937 est la période des luttes. Le 2 janvier, à l'occasion de la foire aux gages, un certain nombre d'entre eux n'avaient pas été embauchés. Ils envoient une délégation au maire pour demander la construction d'une route. Le maire à court d'arguments leur paie 20 litres de vin blanc. Pour manifester leur mécontentement, ils entonnent l'Internationale ; alors l'élu appelle la maréchaussée. Ceci n'est pas un cas isolé ; plusieurs exploitants plutôt que de satisfaire les revendications de leurs ouvriers, préfèrent développer l'alcoolisme. (*Le Breton Socialiste*, 6-5-1933 ; *Le Peuple Breton*, 1983).

Le chômage non indemnisé, des salaires insuffisants accroissent leur misère. En lisant « *L'Union Agricole et Ouvrière* », (Carhaix), on est frappé par le nombre de journaliers condamnés pour vol de légumes, vols de lapins, vol de cidre et de lambig. Parfois, la misère est si importante que l'on assiste à des abandons de familles et infanticides.

Les conflits individuels de travail se multiplient. Aussi, à Scaër, un domestique bat son patron, à Melgven, met le feu à la maison de son patron. A Poullaouen, des salariés renversent le matériel et battent les exploitants. A Querrien, un domestique demandait son compte, renvoyé par son patron, il revint à la ferme pour reprendre son chapeau qu'il avait oublié et son dû. Pour toute réponse, il reçut un coup de matraque sur la tête. Cette liste n'est pas exhaustive. (Evénements relatés dans « *L'Union ouvrière et agricole* » de 1934 à 1936).

Fin 1934, se tient à Rosporden une réunion des sabotiers en vue de la constitution d'un syndicat. Un an après, à Scaër, ils demandent une augmentation de 3 à 4 F la douzaine de sabots. Le résultat ne s'est pas fait attendre. La plupart des employeurs leur ont donné satisfaction.

Tanguy-Prigent, ministre de l'Agriculture.

Le cours des petits pois chute en 1934. On assiste à une certaine agitation chez les exploitants de la région de Bannalec, Scaër, Saint-Thurien. Les ouvriers ne sont payés que 10 F les 50 kg. (*Le Breton Socialiste*, 23-6-1934). A la fin de l'année, les exploitants de Scaër décident de surseoir à tout contrat de gages et reçoivent le soutien de la municipalité de Saint-Thurien ; ceci oblige les ouvriers à accepter une baisse certaine de leurs gages pour l'année 1935. Ceci n'est que le résultat de la politique de déflation menée par Laval. Le ministre du Travail essaie de refouler dans les villages les chômeurs d'origine rurale. De Guebriant tente d'obtenir une baisse des pensions d'invalidité des salariés agricoles, le préfet s'y oppose.

Cette politique amène à la faillite nombre d'exploitants. La CNP demande que soient considérés comme chômeurs, devant profiter des secours accordés aux chômeurs des villes, les journaliers en chômage et aussi des fermiers et métayers qui sont expulsés de leur ferme et se trouvent sans travail. (*Le Breton Socialiste*, 5-10-1935). Les salaires agricoles réclament le bénéfice des assurances sociales, des allocations familiales et l'indemnisation du chômage. Dans l'Arrée, les paysans luttent contre leur expropriation du Yeun-Ellez pour la construction du barrage. L'année suivante, les ouvriers du marais se mettent en grève. Le maire de Leuhan fait baiser le cours d'arrachage des petits pois de 20 F à 15 F, ce qui lui valut le surnom de « Charles XV ». (*Le Breton Socialiste*, 7-3-1936).

Vers le Front Populaire

Ils doivent affronter le paternalisme du monde rural et surtout les chemises vertes de Dorgères, bras droit de De Guébriant. L'année 1935 paraît s'achever dans le découragement ; quelques-uns d'entre eux rejoignent les Fronts Populaires locaux. Ainsi, Jean Bourhis, futur meneur des grèves d'Elliant en 1946, rejoint le Front Populaire de cette commune.

Cette année du Front Populaire est surtout marquée par les puissantes grèves des ouvriers agricoles de la région parisienne (parmi lesquels nombre de Bretons). Les piquets de grève sont violemment attaqués par les troupes de Dorgères. Paris, craignant la pénurie de denrées alimentaires, le gouvernement expédie aux préfets des Côtes-du-Nord et du Finistère un télégramme, leur enjoignant de protéger les camions de légumes à destination de la région parisienne. Les avancées sociales obtenues par voie législative restent souvent lettre morte. Cette année-là, les batteuses de petits pois font leur apparition dans le sud-Finistère ; les petits producteurs s'opposent à ce progrès technologique et demandent aux salariés de s'associer à eux.

Un décret a permis aux salariés agricoles de bénéficier des primes de natalité. Leurs salaires doivent être indexés sur le prix du blé. La SFIO, pour revaloriser les salaires des ouvriers agricoles, demande à ceux-ci de s'associer à la revalorisation des produits agricoles. Ils refusent.

L'Office central de Landerneau, inquiet des progrès de la CGT dans les campagnes, crée un syndicat d'ouvriers agricoles pour lui couper l'herbe sous les pieds. Pour la fixation des salaires, le Finistère est divisé en **9** régions. Ainsi, pour la région de Châteaulin, les salaires sont calculés sur les produits, suivants, en fonction des cours du marché de Carhaix : blé (40 %), bœuf (20 %), porc (30 %), beurre (10 %).

Selon cet accord, le travail doit commencer à 5 h 30. L'office alloue une subvention de 50.000 F à ce syndicat.

La Chambre d'agriculture, furieuse contre les mesures prises par le Front Populaire, « déplore que le gouvernement ait toléré des grèves agricoles de caractère politique, accompagnés du débauchage par intimidation ou contrainte des travailleurs, d'occupations de fermes et organisées par des agitateurs politiques le plus souvent étrangers à la profession ». *(L'Union ouvrière et agricole,* 2-10-1936).

Questionnaire de la Chambre d'agriculture du Finistère sur la durée du travail :

« Le patron est obligatoirement bon patron, comme l'ouvrier est tenu d'être bon ouvrier ».

« Votre Chambre approuve-t-elle le chiffre maximum de 2.496 heures par an ? Non ».

« A défaut de ce maximum, un autre chiffre maximal lui paraît-il préférable ? Non ».

« Le chiffre de 10 heures de travail effectif vous paraît-il désirable ? Très difficile à appliquer dans notre région ».

« Réglementation du travail des enfants. Les abus sont rares. Encore une fois, travailler (quand il n'y a pas d'abus – et c'est le cas chez nous) c'est vivre, c'est pour un enfant, se développer, grandir, se faire des muscles ».

« L'institution des délégations du personnel dans des établissements agricoles occupant un certain nombre d'ouvriers », inutile et regrettable ! Concernant la retraite des vieux travailleurs, *« le paragraphe 7 de l'article 3 compromet le maintien des cantines charitables ».*

1937, continuant sur sa lancée, la Chambre d'agriculture condamne, dans sa session de mai, la loi de 40 heures qui ne fera rien pour retenir les ouvriers agricoles à la terre « considérant qu'en ces conditions, la diminution du travail salarié devrait être compensée par l'accroissement du travail patronal et familial, ce qui serait inhumain et accueillerait la désertion rurale » et condamne les conventions collectives en agriculture.

1937. Cette année-là, la loi sur les assurances sociales donnent lieu à de nombreux incidents entre patrons et salariés sur la question du paiement de la quote-part ouvrière. Au mois de mars, le conflit du marais rebondit à Brennilis. *Le Breton Socialiste* (5-6-1937) regrette la lenteur du Parlement *« Nous voulons que le Sénat vote les conventions de travail pour les ouvriers agricoles. Nous voulons que le Sénat et la Chambre vote la retraite aux vieux travailleurs ».*

Les chemises vertes de Dorgeres en 1937, briseurs de grèves de salariés agricoles.

Cette même année, les grèves d'ouvriers agricoles reprennent dans le bassin parisien. Les domestiques des fermes de Landrevarzec (quartier de Saint-Vennec) imposent à leur patron que le 14 juillet soit jour chômé et organisent une promenade dans le Porzay. Grande est leur déception en voyant leurs collègues de Quemeneven et Plonevez-Porzay vaquer aux travaux des champs.

Les cultivateus sympathisants du député Montfort (administrateur de l'office central de Landerneau) dérogent au tarif uniforme pour cueillir les 50 kg de petits pois à Scaër. Au congrès de Caen qui jette les bases de la future corporation paysanne, Plante, ouvrier agricole breton, adepte de la doctrine de « Landerneau », tente d'opposer les ouvriers agricoles aux ouvriers des villes (ceux-ci étant traités de « fainéants »). Il ne devait représenter que lui-même. Par contre, les ouvriers de la section des métaux de Boulogne-Billancourt sympathisent avec les ouvriers agricoles et appuient leurs revendications. (Il ne faut pas oublier le nombre d'émigrés bretons dans le Bassin parisien).

Signalons, à titre anecdotique, la parution dans le « Breton Socialiste », d'un article condamnant l'enseignement de la langue bretonne : « Il est des morts qu'il faut qu'on tue » (4-12-1937), signé P (?).

1938. Le Sénat bloque les lois votées par la Chambre concernant les contrats collectifs de travail et la réglementation du travail des salariés de l'agriculture. La Chambre d'agriculture demande un régime spécial pour les assurances sociales en agriculture.

Le gouvernement, s'inquiétant de l'ampleur de l'exode rural, se penche sur les conditions de logement du monde rural. La politique étrangère (la « pause » de L. Blum) prend le dessus sur la politique sociale, la Chambre d'agriculture, préoccupée par la pureté de la race, demande que le gouvernement prenne des mesures pour la natalité. Ceci, ne l'empêche pas de voter quelques temps avant, une motion où elle demandait l'accroissement de l'immigration, des ouvriers agricoles étrangers !

Conclusion

Le bilan des luttes des ouvriers agricoles fut très mince. Les quelques lois votées par la Chambre furent bloquées par le Sénat. Une autre explication réside dans le « terrorisme » patronal développé par De Guebriant, tant à la Chambre d'agriculture qu'à l'office central de Landerneau et secondé par les « Chemises vertes » de Dorgères. Viennent aussi, l'inorganisation (ils font leurs premières armes ; ceci expliquera la violence de leurs grèves en 1946), l'isolement et le paternalisme, le corporatisme du monde rural.

Un autre fait surprenant, qui se vérifie encore aujourd'hui, est la passivité des salariés léonards, toutes les luttes furent menées par les Cornouaillais. En 1947, dans les communes de Scaër, Bannalec, Rosporden, les gages étaient de 100.000 F et au-delà, à Hanvec ils atteignaient 50.000 F maximum. Dans le Léon, les gages sont encore beaucoup plus bas *(La Bretagne ouvrière, Paysanne et maritime,* 19-11-1947). C'est dire la différence d'ampleurs des luttes entre la Cornouaille et le Léon.

Un défi relevé !

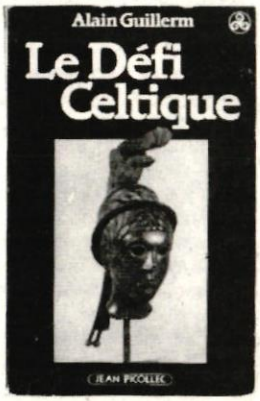

La « bibliothèque celtique » de l'éditeur Jean Picollec nous a déjà donné d'excellents livres, en faisant connaître Irène Frain, André-Georges Hamon, Jean David comme Jean-Paul Ollivier et beaucoup d'autres. Ce mois-ci, elle nous livre une synthèse historique remarquable, accessible de plus à un large public. « Le défi celtique » permet à Alain Guillerm, historien breton et militant autogestionnaire, de faire, en 80 pages environ, un tableau prenant de la civilisation celtique à l'époque de la Tène (juste avant la conquête romaine). Sous le titre « les Celtes contre l'Etat », l'auteur nous montre les mérites, rarement présentés, de cette civilisation : l'absence de production par l'esclavage (contrairement au système romain) comme d'Etat centralisé, une tendance au monothéïsme, caché par un polythéïsme de façade.

L'égalitarisme celtique se traduit par un rôle économique réduit de la monnaie, l'absence de forteresses, ce qui suppose une extrême dispersion de la classe militaire, écartée ainsi du pouvoir. Le mercenariat a aussi été un moyen d'utiliser ailleurs que dans le monde celtique les ardeurs guerrières. Ce sont les Armoricains de l'âge du bronze qui vont initier les Celtes, terriens d'Europe centrale, à la navigation maritime (ce que le commerce méditerranéen va également faire).

Le bois, le fer, le verre, le cuir ont permis aux Celtes de manifester la qualité et l'habileté de leur artisanat, s'ajoutant à celles de la meilleure agriculture de l'époque. Les institutions politiques fragmentent les pouvoirs entre tribus, entre rois élus pour la paix et chefs de guerre

(suite p. 16)

Le défi celtique...

impuissants dès le retour de la paix. Ces pouvoirs sont encore relativisés par l'influence des druides, garants du bon fonctionnement des institutions et de la pérennité de la tradition celtique. D'où les massacres de druides dont César s'est vanté pour mieux asseoir sa domination sur la Gaule.

C'est donc une société relativement démocratique et résolument anti-étatique qu'Alain Guillerm nous présente. Peut-être est-ce faire abstraction d'une évolution en cours, à la veille de l'époque romaine, vers une société celtique plus hiérarchique, plus mercantile, avec un embryon d'urbanisation et, peut-être, un développement de l'esclavage. La ville, la monnaie, l'écriture : c'était, sans doute, en gestation, une évolution vers l'Etat à la romaine.

Après l'Etat, une fois sous la férule romaine, les Celtes subissent l'imposition de l'esclavage comme mode de production, une hiérarchisation sociale, le pouvoir de petites minorités que symbolise la généralisation de la villa gallo-romaine. Rome, selon A. Guillerm bloque pendant 8 siècles l'évolution sociale et il faut attendre longtemps avant que le cheminement du christianisme, largement véhiculé en Europe par les Bretons de la renaissance celtique (V[e], IX[e] siècles). L'exemple de l'Irlande, non romanisée, nous permet et de mieux connaître la société celtique pré-romaine, et de connaître le christianisme de l'Eglise celtique avant sa « normalisation ».

Le Moyen-Age voit ressurgir des caractéristiques de la civilisation celtique, à travers l'idéal véhiculé par les romans courtois et les grands mythes celtiques comme « Tristan et Yseult » et « la quête du Graal ». Il y a là une réhabilitation de la femme, un refus de pouvoirs oppressifs, une exigence de démocratie que l'on retrouvera à l'époque contemporaine. Cette seconde partie, consacrée à la pérennité de l'héritage celtique, est intéressante mais brève. On reste là un peu sur sa faim. Espérons qu'Alain Guillerm nous apportera un approfondissement de ses intuitions. La vision renouvelée et dynamique qu'il nous offre de notre histoire de Bretons et d'Européens – avec des ouvertures sur les sociétés grecques et précolombiennes – est passionnante à découvrir.

J.J.M.

Le défi celtique (A. Guillerm), édition Picollec, 75 F.

Pirc'hirin Kala-Goanv

Depuis longtemps épuisé, le recueil de vingt nouvelles de l'écrivain Fanch Eliès, plus connu sous son nom de plume Abeozen, vient d'être réédité aux éditions Al Liamm. **La présentation a été modernisée. 17 récits rassemblent des documents sociologiques sur la vie en pays de Léon avant et pendant la dernière guerre mondiale.**

Les trois derniers récits abordent certains thèmes du patrimoine celtique traditionnel (breton et irlandais) habilement associés à la mythologie grecque et rédigés dans une prose poétique du plus heureux effet. La première partie quant à elle rappelle le recueil de Jakez Riou Geotenn ar Werc'hez.

Un manuel pas comme les autres !

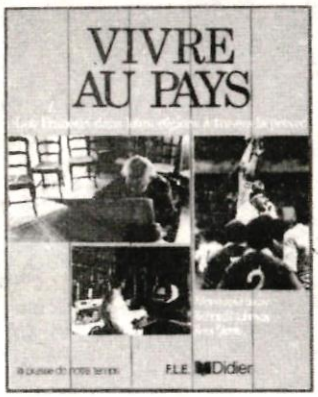

Un manuel scolaire de langue et de civilisation française qui intègre les peuples de l'hexagone, cela existe enfin. Marie-José Leroy et Richard Nahmias viennent de publier aux éditions Didier, avec l'Australien Ross Steele, un livre pour l'enseignement du français aux étrangers sous le titre : « Vivre au pays », et sous-titré : « Les Français dans leurs régions à travers la presse ». Cet ouvrage de 256 pages révolutionne le genre : ce ne sont pas des auteurs qui ont réussi à Paris que l'on présente, ni des œuvres plus ou moins conventionnelles, mais un échantillonnage très varié de bons articles de presse, les problèmes vus d'en bas et non du centre dirigeant.

Dès le début, le problème est bien posé, d'abord avec le regard parisien de P. Emmanuel, puis par le Niçois Max Gallo. Les textes sont suivis d'une page-questionnaire, avec des indications complémentaires (le concept d'Etat-Nation, la formation tardive de l'Etat-Hexagone actuel) et des exercices de compréhension. L'élève se voit interrogé sur les différences entre régionalisme et autonomisme, sur le droit des cultures locales.

« Les régions face à Paris », tel est le titre du chapitre, où les relations entre l'Ile-de-France et les provinces sont bien étudiées par des articles d'horizons variés. « Est-ce la faute aux Parisiens » s'indigne un lecteur du 9[e] (arrondissement). « Capitale sangsue » répond, sur une pleine page, un lecteur occitan du « Monde ». On progresse ainsi, de façon très alerte, vers une meilleure connaissance des rapports de pouvoir dans l'Etat français.

Le renouveau culturel des sept cultures minoritaires est introduit par une citation du discours du candidat F. Mitterrand à Lorient : « C'est blesser un peuple au plus profond de lui-même que de l'atteindre dans sa culture et sa langue » (1981), éloigné du « il parle chinois celui-là » du même « Fanch Mitt » à l'adresse d'un Bretonnant en 1985. Des affiches, des cartes – la carte linguistique de l'hexagone –, des photos voisinent avec un article sur le créole de la Guadeloupe (p. 54). On part ensuite à travers les campagnes ouvrières du Nord, on découvre les problèmes du textile avant de visiter – toujours par articles et questionnaires – la Bretagne, le Massif Central (encore une appellation choisie de Paris !), Lorraine, Alsace, Occitanie, sans oublier des régions à personnalité moins évidente comme le Berry ou la Sologne.

La Bretagne est bien présentée en une vingtaine de pages, inaugurée par un dialogue de sourds entre le centraliste Ferniot et l'autonomiste Glenmor, à partir d'une émission d'*Apostrophes* qui les avait rassemblés et opposés. On ne s'étonne pas de lire, outre *Le Monde* et *Le Figaro,* de larges extraits du *Peuple Breton,* qu'il s'agisse de questions à Donatien Laurent, des raisons d'agir d'Alan Stivell, de l'action de Diwan. Les articles de *La Croix* (R. Laouénan) et du *Monde* (M.C. Robert, C. Tual) permettent de bien cerner la situation. L'étudiant se voit questionné de façon précise : « Quels sont, selon A. Stivell, les éléments les plus importants de l'identité bretonne ? Le groupe se voit invité à un débat, « faut-il sauver la langue bretonne ? ».

L'Alsace, l'Occitanie sont présentées avec une même ouverture. Ces réalités servent de base à des exercices d'expression orale et écrite en français, très bien conçus.

Pour qui ?

Cet ouvrage dense, clair, vivant ne doit-il servir qu'aux étrangers désireux d'apprendre le français ? Ce serait déjà un usage positif loin des parisianeries habituelles. De façon plus large, il peut être utile à tous les étudiants et aux élèves du secondaire qui ont besoin d'étendre leur vocabulaire, d'améliorer leur expression sans pour autant être écartés des réalités. Voilà un excellent instrument. Aux enseignants d'en trouver l'usage. Pour notre part, nous jugeons important que « Vivre au pays » soit connu, lu et utilisé. En tout cas, pour le lecteur ordinaire, simplement intéressé par les différents peuples de l'hexagone, c'est une lecture-découverte qui vaut la dépense.

J.J.M.

(1) Didier, 13 rue de l'Odéon, 75006 Paris.

LETTRE DU GDM (n° 11)
Le cas breton

Nous avons déjà cité à plusieurs reprises « la lettre du GDM (Groupement de défense des minorités). Ce trimestriel change d'adresse (14 rue de Nanteuil, 75015 Paris) et consacre son numéro de septembre à une collaboration de la rédaction du « Peuple Breton » intitulée : « Bretagne, comment la patrie des droits de l'homme assimile une minorité ». Des nouvelles concernant les Lapons, les Inuits, les Franco-Américains du Maine. Sept livres sur peuples et minorités sont aussi présentés (abonnement annuel, 50 F).

SELAOUIT

Groupe sans gain « Bal folk – Le Mercenaire » (disques SRC – SRC 130851, distribution Keltia Musique).

Un groupe sans gain (dur, dur !) peut-être mais aussi, je crois, sans prétention. Les musiciens de Groupe Sans Gain jouent la musique qu'ils aiment et par chance, ils la jouent bien. Chance supplémentaire, cette musique, c'est le folk !

Bien sûr, à l'écoute du « Mercenaire » on devine l'amitié qui lie les musiciens de GSG à ceux de Sonerien Du... Yann Goas, le talabarder des Sonneurs Noirs (dont le dernier disque (1) est paru sous le même label que celui de GSG) est d'ailleurs mis à contribution sur la pochette de ce disque.

On devine aussi que les GSG ont beaucoup écouté Tri Yann. Mais mieux vaut écouter Tri Yann que Mireille Matthou ou Sardieu, n'est-il pas ?...

Tout ça pour vous dire que ce disque me semble être un disque « sous influences », mais que cela n'est absolument pas « dérangeant », dans la mesure où ces influences sont parmi les meilleures qui puissent se trouver. Alors, s'il vous plaît, ne faites pas la fine bouche...

Avec « Le mercenaire », l'an dro qui donne son titre à l'album, la marque des trois Jean de Nantes se fait particulièrement sentir mais je vous assure que ceux-ci peuvent être fiers de leurs disciples. Il s'agit de la profession de foi – dramatique, il faut bien le dire – d'un guerrier apatride. Ne me dites pas que vous l'aviez deviné...

Suit, une polka dont le titre, « Joli Pied », serait la traduction édulcorée de l'expression typiquement britannique « What a fair foot ». On le voit, nos musiciens ont peut-être du mal à joindre les deux bouts, mais ne manquent pas d'humour, ce que les aventures pitoyables de l'amoureux transi (au sens propre) de « Marie-Madeleine », l'hanter dro-an dro de la deuxième face, auraient plutôt tendance à confirmer.

Enfin, nous avons droit à la 1.356e version – c'est eux qui le disent – d'un rond de Saint-Vincent que les GSG ont baptisé « La Mode Nouvelle ». Mais si vous savez bien : « Trois beaux canards s'y vont baignant... ».

Et puis, comme beaucoup de groupes bretons le font aujourd'hui, G.S.G. ouvre une fenêtre sur le monde en interprétant une danse yougoslave, intitulée « Setnja » (je garantis l'orthographe, mais pas la prononciation ...'). Ah ! mais j'ai oublié de vous le dire : Groupe sans Gain n'est pas un groupe breton. Il s'agit de huit Lorrains dont on peut dire que ce troisième enregistrement est globalement positif, comme le rhésus du même nom.

Raindance « Bretagne' 86 – Edition Spéciale » (contact : Noël Henry, Le Petit Village, 22800 Lanfains).

Raindance est un groupe de folk-rock anglais qui joue une musique d'origine celtique agrémentée de rythmes reggae, sud-américains, jazz... Le résultat n'est pas sans rappeler JSD Band, pour ceux qui s'en souviennent et aussi le Steeleye Span de la bonne époque. Les envolées de flûte, n'ont, quant à elles, rien à envier à ce que Gwendal a su nous offrir de meilleur. Sur l'enregistrement que le groupe nous offre aujourd'hui, « Bretagne' 86 – Edition Spéciale », plusieurs morceaux valent le déplacement et en particulier une chanson aux influences extrême-orientales indéniables et curieusement intitulée« England is my home... ».

Raindance, composé de six musiciens (plus précisément de quatre musiciens et de deux musiciennes), a effectué plusieurs tournées-cabaret en Bretagne et a su soulever l'enthousiasme partout où il se produisait.

Aujourd'hui les musiciens de Raindance désirent passer à la vitesse supérieure et jouer dans de grandes salles. Si vous organisez une fête ou un concert, n'hésitez pas à faire appel à eux (contact ci-dessus), je crois que vous ne le regretterez pas, à une époque où le folk amorce une « sortie du désert » de plus en plus évidente.

Gwenva « Musiques de Bretagne » (RS 190 M 110 – Distribution Keltia Musique).

Voici donc un nouveau venu sur le « marché » du groupe gallo, l'ensemble Gwenva. Nouveau venu, certes, mais que l'on ne s'y trompe pas : Gwenva est composé de musiciens expérimentés, ô combien ! et qui comptent parmi les meilleurs de Bretagne. Jean Baron et Christian Anneix, sacrés à plusieurs reprises champions de Bretagne des sonneurs de couple, n'ont plus besoin d'être présentés. Etienne Grandjean, à l'accordéon diatonique, et Pierrick Le Moo, au violon, deux tranfuges de Djiboudjep, se placent, d'emblée, à leur niveau.

Quatre instruments traditionnels joués par quatre bons musiciens, cela nous donne un (premier) disque réussi : « Musiques de Bretagne ».

Au répertoire de Gwenva, essentiellement des morceaux de Haute Bretagne. Des chansons bien connues telles que « Allons dans les Bois » (ma mignonne...) ou « Sous les lauriers verts » qui doit être, si l'on en croit Groupe Sans Gain (voir plus haut), la mille trois cent cinquante septième version de l'assassinat dramatique du canard blanc par le fils du roi, un méchant. Des instrumentaux, dont une suie de danses plinn très efficaces et une composition de Jean Baron, « la Marche de Sebrevet ».

Les arrangements, signés Gwenva ou Etienne Grandjean, sont tous de très bonne facture. A signaler notamment le dernier morceau de la première face, un Rond de Saint-Vincent démoniaque qui permet à la bombarde de Jean Baron de donner toute sa mesure, grâce à un arrangement très jazz. Et dans « Le jeune homme de Molac », un triste sire qui séduit puis abandonne une jeune fille pourtant très comme il faut (laquelle nous assure, mais on en croit rien, « s'y moquer bien de lui »), le chœur à quatre voix de nos joyeux compères produit un effet... bœuf.

Il convient enfin d'accorder une mention « très bien » pour la pochette sur laquelle les musiciens de Gwenva posent très dignement, en frac et nœud-pap. Pour qui connaît Baron et Anneix, vieux habitués des festou-noz, cela ne manque pas de celte.

Le mois prochain, le retour de Malicorne, en scope et en couleur !

Pierre MORVAN

(1) Amzer Glas, voir « PB » nos 271-272.

keltia-musique

1, place au Beurre
29000 QUIMPER
TÉL. : (98) 95.45.82

DISQUES
LIVRES
ET
INSTRUMENTS
DE MUSIQUE
DES PAYS
CELTES

ENREGISTREMENTS - ÉDITIONS de DISQUES et CASSETTES

F.J.T.

Poste Neuve à Nantes

Jeudi 6 novembre, à 21 h, 3e anniversaire du Diapason, café-théâtre avec J.Y. Pouliguen et Michel Sohier (humour).

Jeudi 20 novembre, à 21 h, jazz avec le trio Renaudin (Renaudin, Eliard, Jean-Luc Chevalier).

Jeudi 4 décembre, à 21 h, Jacques Antonin (chansons canadiennes). Récital coréalisé avec l'association France-Canada.

Jeudi 11 décembre, à 21 h, Théo Légitimus, chant des Antilles, co-produit par le FJT Porte-Neuve et l'association Combite Dom.

Cours de langue bretonne

dans la région de Lorient

Groix, le samedi, à 21 h. (Organisation cercle Bleimor, tél. 97.05.84.87).

Lanester, débutants, le mardi, à 20 h ; 2e année, le jeudi, à 20 h ; 3e année, le jeudi, à 20 h. (Organisation Dastumerion, tél. 97.76.62.44 ou 97.76.76.68).

Lomener-Plœmeur-Larmor : débutants, le samedi, à 14 h ; 2e année, le mardi, à 20 h ; enfants, le mercredi, à 14 h. (Organisation : Mignoned Breizh, tél. 97.33.76.02).

Kumuniou Breizh

Communes de Bretagne

L'association des élus bretonnants vient de publier un 2e exemplaire de sa revue, destinée principalement aux élus désireux de promouvoir la culture bretonne dans leurs communes. L'association existe depuis deux ans. L'éditorial évoque les pas en avant (signalisation, CAPES, classes bilingues), mais surtout ce qui reste à faire : breton dans la vie publique, dans l'audiovisuel, enseignement, formation des maîtres... Fanch Péru répond ensuite à la question, « Quel breton parlez-vous ? ».

Il faut bien argumenter puisque même Mitterrand semble ignorer que ce n'est pas parce qu'il y a plusieurs façons dialectales de parler qu'il existerait plusieurs bretons.

Des articles sur des réalisations communales (Cavan, Plomelin, St-Hernin, Berhet) et différentes activités (rallye bilingue), précèdent la liste des adhérents et l'indispensable bulletin d'adhésion (50 F pour un élu simple, 100 F pour un élu indemnisé, Mairie de Kawan, 22 Bégard).

THEATRE

« Yann-Vari Perrot ou la mort d'un prêtre »

par le Strollad ar Vro Pagan

Samedi 8 novembre, à 21 h, plateau des Quatre Vents, 2 rue Professeur Mazé, Lorient, soirée organisée par Emglev Bro an Oriant. Renseignements : EBO, 1 impasse François Le levé, 56100 Lorient, tél. 97.64.11.38.

REGION PARISIENNE

Fest-noz

Fest-noz le samedi 13 décembre 1986, au palais des fêtes de Romainville, avenue Paul Vaillant Couturier, 93230 Romainville, avec le groupe Sonerien Du, de 21 h à l'aube.

Moyens d'accès : Par autobus : porte ou mairie des Lilas ou mairie de Montreuil, prendre le 129, arrêt mairie de Romainville. En voiture : porte des Lilas : suivre le fléchage ; autoroute A3 : sortie Romainville, suivre le fléchage.

Animations à Ti-Kendalc'h

Samedi 15 novembre : fest-noz avec le groupe BF 15.

Samedi 22 novembre : concert du duo de saxophone Herpin-Pabœuf (dans le cadre du stage de saxophone).

Samedi 29, dimanche 30 novembre : festival régional de diaporama.

Dimanche 14 (ou 21) décembre : grand gueuleton des musiciens, chanteurs, conteurs, sonneurs... de Bretagne.

Samedi 27 décembre : Grand fest-noz de fin d'année.

Renseignements : Centre culturel breton, maison d'accueil Ti-Kendalc'h, 56350 Saint-Vincent-sur-Oust, tél. 99.91.28.55.

Stages à Ti-Kendalc'h

Accordéon diatonique, avec Yann Dour et Patrick Calvez, 15 et 16 novembre, 26 au 30 décembre (Noël).

Saxophone, avec Daniel Pabœuf et Philippe Herpin, 22 et 23 novembre.

Reliure, avec Jacques Lelouette, 15 et 16 novembre, 28 au 30 décembre.

Violon, avec Michel Ourhemanou, 26 au 30 décembre (Noël).

Guitare, avec Jean-Yves Corlay, 26 au 30 décembre (Noël).

Danses bretonnes, avec Yves Leblanc, 26 au 30 décembre (Noël).

Harpe celtique, avec Dominig Bouchaud, 26 au 30 décembre (Noël).

Uillean-pipe, avec Patrick Molard, 26 au 30 décembre (Noël).

Musique d'ensemble, avec Jakez Pincet, 26 au 30 décembre.

Renseignements et inscriptions : Centre culturel breton, maison d'accueil Ti-Kendalc'h, 56350 Saint-Vincent-sur-Oust, tél. 99.91.28.55.

Orvault - Bal breton

30 novembre 1986, de 15 h à 20 h, salle du Parc, château de La Gobinière, avenue Félix Vincent (Pt du Cens). Sonneurs, chanteurs et musiciens d'Orvault et de la région.

Au cours du bal, concours d'Avant-Deux. Scène ouverte à tous musiciens. Entrée 20 F.

Concours interceltique de cornemuse solo, Brest 15 et 16 nov. 86

Comme chaque année, le Centre breton d'art populaire organise le concours interceltique de cornemuse solo, en collaboration avec le palais des Arts et l'Association bretonne des solistes de cornemuse (ABSC).

Programme :

Samedi 15, à 17 h 30 et 20 h 30, concours récital avec 4 sonneurs écossais et 4 sonneurs bretons en compétition. Epreuves : Pibroch, musique bretonne, marche, Strathspey, Reel. Salon Richelieu, hôtel de ville de Brest. Entrée 20 F.

Dimanche 16, à 10 h et 14 h 30, concours-open, salle Marcel Cerdan. Entrée libre.

Gwerz : auditorium de musique, Brest, le 29 nov. 1896, à 20 h 45

Invité pour la troisième fois à Brest par le Centre breton d'art populaire (les deux premières datent de 1982), Gwerz donnera le 29 novembre, à l'auditorium de musique, un récital de musique bretonne traditionnelle. Composé de cinq musiciens qui comptent parmi les meilleurs porteurs de tradition aujourd'hui en Bretagne, cet ensemble, qui vient de réaliser son premier disque (qui a obtenu le « Triskell d'Or » 1986 au festival de Cornouaille de Quimper), produit par le groupe lui-même, l'Institut culturel de Bretagne et Dastum, fait la preuve de la permanence de notre riche tradition musicale. Entrée, 50 F ; 30 F pour les enfants de moins de 12 ans.

De plus, les membres du groupe animeront des ateliers de musique pendant la journée du samedi réservés à des élèves confirmés : couple bombarde/biniou-koz, violon traditionnel, cornemuse irlandaise, guitare et chant traditionnel.

Centre breton d'art populaire, 37 bis rue Victor Hugo, 29200 Brest, tél. 98.46.05.85.

ÇA S'EST PASSÉ EN OCTOBRE...

A ANGERS, CONGRÈS DE LA PHARMACIE VÉTÉRINAIRE.
"LA MAÎTRISE SANITAIRE EST UN FACTEUR DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE"...

SOMMET DE REYJAVIK: DIALOGUE DE SOURDS.

UN CHASSEUR DE SAFARIS NOMMÉ AU "CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION ET DES LIBERTÉS"... LA PLAYMATE SE SENT MENACÉE...

DEUX RÉGIMENTS SOVIÉTIQUES QUITTENT L'AFGHANISTAN...

CHIRAC PERD LES JEUX OLYMPIQUES

NOMO 86

Lettre ouverte au directeur de Publication Parisienne

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de votre action publicitaire, vous proposez aux futurs lecteurs un abonnement accompagné d'une argumentation encourageante :

– publication engagée au service des libertés,

– publication indépendante des groupes de pression, des pouvoirs politiques, des puissances d'argent.

Afin de donner suite à votre appel, je sollicite au nom de mes amis l'hospitalité de vos pages ou de vos colonnes afin de nous en assurer, pour l'article qui suit :

Nous sommes un groupe d'étrangers contraints par nécessité de vivre dans un Etat totalitaire. Nous ressentons d'autant plus notre situation d'étrangers que la langue et la culture officielles ne sont pas nôtres, bien que nous les apprécions. Nous en profitons pour remercier la France – celle des libertés – de nous permettre de soulever la chape de plomb qui nous empêchait de nous exprimer dans ce pays-là. Malgré ses slogans, nous ne pensons pas que la dénonciation présente soit acceptée par sa presse. Non, il ne s'agit pas d'un pays balte. Il s'agit d'un territoire où des millions de ses ressortissants, englobant 7 langues de culture, sont astreints à apprendre un idiome d'Etat qu'ils ne pratiquent pas spontanément. Ils n'ont pas le choix : leur propre langage est interdit à l'école primaire.

Aucune traduction sommaire, aucune précaution pédagogique n'ont été utilisées depuis plusieurs générations. Et cela continue. Au fur et à mesure de leur avancée en âge, les victimes abandonnent les tentatives d'usage du parler imposé par leur loi en se justifiant piteusement dans leurs moyens d'expression : « Excusez-moi d'employer ma langue maternelle pour m'exprimer plus clairement » en s'adressant à leurs semblables plus conditionnés.

Cette rupture avec l'environnement est la cause de chocs psychologiques, de retards scolaires graves et reste toujours un placage prenant la place des habitudes naturelles de communication.

Pour certains, la substitution est parfaite, mais ce n'est pas le cas de la majorité. Pour ces derniers, c'est une souffrance et de plus un handicap pour se défendre. Les personnes pouvant exercer une pression morale – commerçants, fonctionnaires – abusent de leur pouvoir linguistique et réussissent aisément à triompher de leur interlocuteur malheureux.

Comble de raffinement, les assimilateurs se servent de leur capitale pour parachever le conditionnement intellectuel entrepris et imposent leur façon de voir à partir d'un milieu qui ne correspond à rien à la vie des provinces : pollution, alimentation, habitation, bruit, précipitation.

Ce territoire – vous l'avez peut-être deviné – est nommé en allemand « empire des Francs » (Frankreich) du nom d'une peuplade qui a occupé les bords de la Seine et a prospéré depuis...

Aldrig a Naoned